

# Le parc de Woluwe



urban  
.brussels 

BUP BRUXELLES URBANISME  
ET PATRIMOINE

## *Le parc de Woluwe*

LVIII de *Bruxelles Ville d'Art et d'Histoire*

Odile De Bruyn

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (2019)

---

Faire découvrir les multiples joyaux du patrimoine de Bruxelles, tel est l'objectif de la collection **Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire**.

Histoire, anecdotes, documents inédits, illustrations anciennes, considérations urbanistiques, architecturales et artistiques, autant de facettes qui exciteront la curiosité du lecteur-promeneur.

Avec ses vastes pelouses vallonnées, ses massifs d'arbres, ses nombreuses rocailles et ses étangs, le parc de Woluwe est aujourd'hui un lieu de promenade public très apprécié des citoyens en quête de détente et de ressourcement. Mais en a-t-il toujours été ainsi ?

L'auteur retrace ici l'histoire de ce grand espace vert de près de 70 ha, que les Parisiens nous ont toujours envié, non seulement dans ses dimensions paysagère et environnementale, mais aussi sous ses aspects humains : quels en furent les différents créateurs ? Quelle fut son affectation originelle ? Par qui a-t-il été fréquenté depuis son aménagement à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ? Autant de questions auxquelles le lecteur pourra trouver réponse dans cet ouvrage.

Rudi Vervoort,  
Ministre-Président du Gouvernement  
de la Région de Bruxelles-Capitale,  
chargé des Monuments et des Sites

# Sommaire

Préface

Le site avant la création du parc

Pourquoi un parc à Woluwe ? Le contexte de la création

Le concept d'origine : un « square » haussmannien

Un parc en deux chapitres

Les créateurs

Un « parc paysager anglais » ? Pas si simple...

Les effets contrastés d'un paysage en ville

D'un exotisme débridé à une conception pré-écologique des plantations

L'évolution des usages et de la perception du parc

La conservation du parc : enjeux anciens et actuels

Plan du parc de Woluwe

Orientation bibliographique

Colophon

Les pictogrammes suivant se retrouvent dans les légendes des images.  
Ils sont cliquables et renvoient au plan du parc de Woluwe:



**Points de vue**



**Rocailles**



**Arbres remarquables**

## **Introduction**

Outre ses dimensions –près de 70 ha– qui en font l'un des plus grands espaces verts publics de la capitale, le parc de Woluwe possède des qualités paysagères exceptionnelles, reconnues lors de son classement comme site en 1972. De par sa position de maillon central de la chaîne des étangs et des parcs de la vallée de la Woluwe, ainsi que sa proximité avec la forêt de Soignes, éléments qui ont motivé son intégration à une zone Natura 2000, il constitue un havre de verdure unique, très apprécié des citoyens comme de la faune, en particulier ornithologique. Alors que l'urbanisation galopante et la spéculation immobilière ont profondément transformé ses alentours, à l'origine très champêtres, il est resté proche de ce qu'il était à l'époque de sa création, à la fin du règne de Léopold II, le «roi jardinier». Il s'agit donc d'un joyau patrimonial et naturel à préserver absolument !



Le site du futur parc de Woluwe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Carte des biens de l'hôpital Saint-Jean à Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre, 1712.

© ACPASB

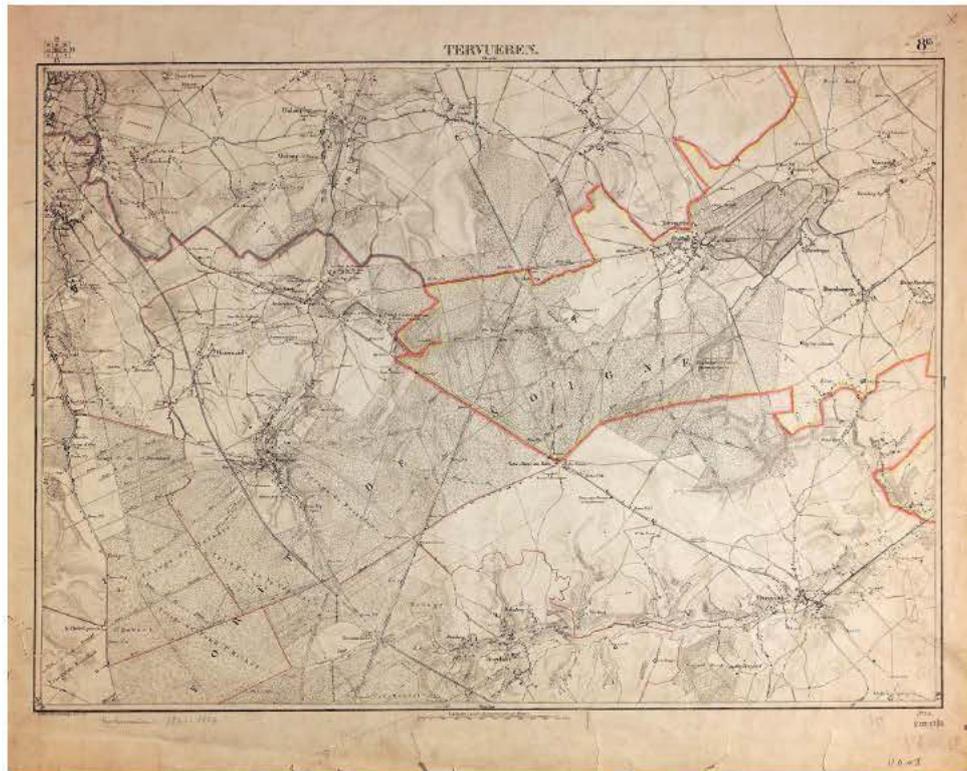
## **Le site avant la création du parc**

Sur une carte de l'atlas terrier des biens de l'hôpital Saint-Jean de 1712 figure la zone qui serait occupée plus tard par le parc de Woluwe, de même que par les parcs des étangs Mellaerts, Bovenberg et Parmentier voisins. La plupart des terrains sur lesquels ceux-ci furent aménagés étaient, en effet, d'anciennes possessions de cette institution charitable, passée en 1796 sous le contrôle de l'Administration des Hospices civils de la Ville de Bruxelles, ancêtre de l'actuel CPAS.

En ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la vallée de la Woluwe était parsemée d'étangs et de prairies, tandis que les hauteurs étaient occupées par des terres de labour et des bois de sapins. Aux abords du futur parc de Woluwe se trouvaient la ferme du hameau de Bemel, propriété des Jésuites de Bruxelles, et un manoir entouré de douves appartenant à un certain Haelewijck. À proximité du futur parc Parmentier se trouvaient la ferme du Bovenberg et le moulin qui en dépendait, tous deux propriétés de l'hôpital Saint-Jean.

La carte topographique de Belgique de Philippe Vandermaelen montre qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation avait très peu évolué, si ce n'est que la propriété Haelewijck était devenue la «campagne de Mr de Waha». Eugène de Waha fut bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre de 1846 à 1863.

Dès avant la création de l'avenue de Tervueren, les Hospices civils de Bruxelles vendirent certaines de leurs terres à des particuliers, par exemple aux époux Mellaerts en 1883.



Le site du futur parc de Woluwe au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Carte topographique de Belgique de Philippe Vandermaelen (1846-1854). La Woluwe et son affluent le Bemel y sont indiqués.

© KBR

## **Pourquoi un parc à Woluwe ? Le contexte de la création**

L'aménagement du parc de Woluwe fut étroitement lié à la création de l'avenue de Tervueren. Celle-ci fut construite de 1895 à 1897 à l'initiative de Léopold II, sans toutefois que celui-ci intervînt financièrement dans la réalisation du projet. Allée monumentale d'environ 10 km de long, elle était destinée à relier les deux sites de la future Exposition internationale de Bruxelles de 1897, à savoir le parc du Cinquantenaire, aménagé en 1880 à l'occasion de l'Exposition nationale commémorative de l'Indépendance de la Belgique, et le parc de Tervueren, ancien domaine des ducs de Brabant, où devait être hébergée la section congolaise de l'Exposition. La création de cette grande artère contribua fortement à l'urbanisation de zones rurales jusqu'alors très mal reliées à la capitale. Le projet comportait également la construction d'un grand parc public, à proximité de l'un des endroits les plus pittoresques du parcours, la vallée de la Woluwe. Cet espace vert était destiné à procurer des perspectives agréables depuis l'avenue, mais également à offrir aux populations ouvrières de la ville, qui ne disposaient pas de jardin, un lieu de promenade rendu aisément accessible par l'établissement d'une ligne de tramway vicinal le long de l'axe routier.

Ce projet urbanistique, l'un des plus ambitieux du règne de Léopold II, éveilla les convoitises et fut à l'origine de spéculations immobilières. Dès le mois de juillet 1893, les propriétaires intéressés à la création de la future avenue et du parc en dépendant se réunirent et envisagèrent la constitution d'une société. Ces propriétaires étaient, pour la plupart, favorables au projet, qui aurait pour conséquence de donner une plus-value à leurs biens traversés par l'artère. Plusieurs d'entre eux, dont le principal, les Hospices civils de Bruxelles, choisirent la solution de la cession de gré à gré plutôt que de l'expropriation de la partie de leurs terrains nécessaire à l'assiette de l'avenue et au parc. En 1895, une estimation des arbres plantés sur les parcelles à céder par les Hospices fut réalisée : il s'y trouvait des ormes, des sapins et des «canadas» (sans doute des peupliers du Canada).

Le 10 juin de la même année, une convention pour la création de l'avenue fut signée entre l'État belge et l'industriel Edmond Parmentier. Les communes qui seraient traversées par la nouvelle voie accueillirent le projet avec enthousiasme, car, en les rapprochant d'une certaine manière de la capitale, il contribuerait à leur prospérité. Ainsi, en juillet 1895, après avoir examiné le plan de la future avenue dressé par l'inspecteur voyer Victor Besme, le conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre estima que ce «beau projet» développerait considérablement la commune, qui comptait alors 2.124 habitants.

C'est grâce au soutien des membres du Parti ouvrier belge, qui voyaient dans les grands travaux urbanistiques une opportunité génératrice d'emplois, que le projet de création de l'avenue fut voté au Parlement, où il avait dans un premier temps été très mal accueilli, en raison de son caractère jugé trop luxueux.

Edmond Parmentier assumait les frais d'expropriation et de cession de gré à gré. En échange, il put disposer à son profit des excédents de terrains, qui seraient destinés à des lotissements et à l'aménagement de sa propriété privée (parc Parmentier). Étant donné que, une fois les travaux achevés, l'avenue de Tervueren et le parc de Woluwe deviendraient propriété de l'État, l'Administration des Ponts et Chaussées assura la surveillance des chantiers, dont l'entreprise avait cependant été confiée à Edmond Parmentier. Il s'agissait là d'une forme de partenariat public-privé.



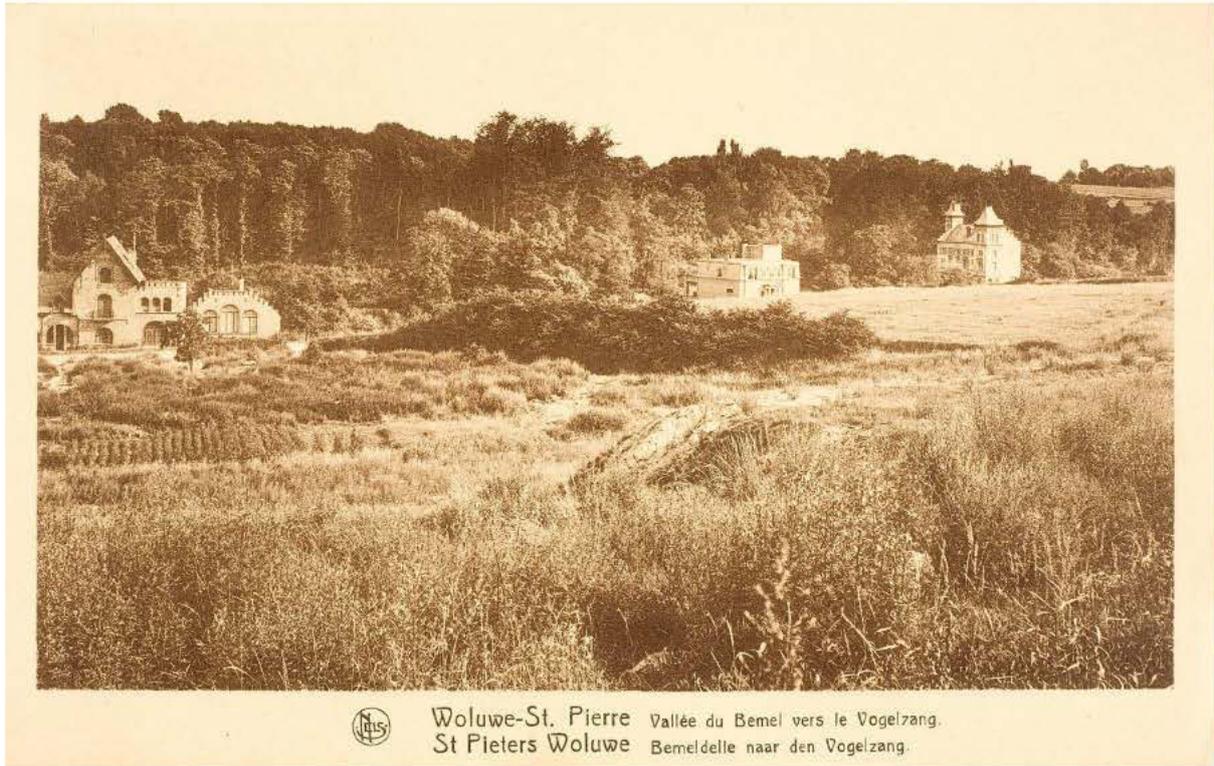
Avenue de Tervueren

Vue de Bemel.

Nels, Bruxelles. Serie 11 No 278

Le caractère rural de Woluwe à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle : le château Mostinck (et ses dépendances) et la ferme de Bemel vus depuis l'étang de Bemel. Le notaire Mostinck avait racheté la propriété de Waha et y avait fait ériger un château en 1870 (démoli en 1965). Une avenue portant le nom de Mostinck traverse aujourd'hui le site de l'ancienne propriété. La ferme de Bemel n'existe plus : elle fut démolie dans les années 1920. Sur la gauche du document, on peut voir les plantations encore très jeunes du parc de Woluwe alors en cours d'aménagement. (éd. Nels, Bruxelles, cachet postal 1903)

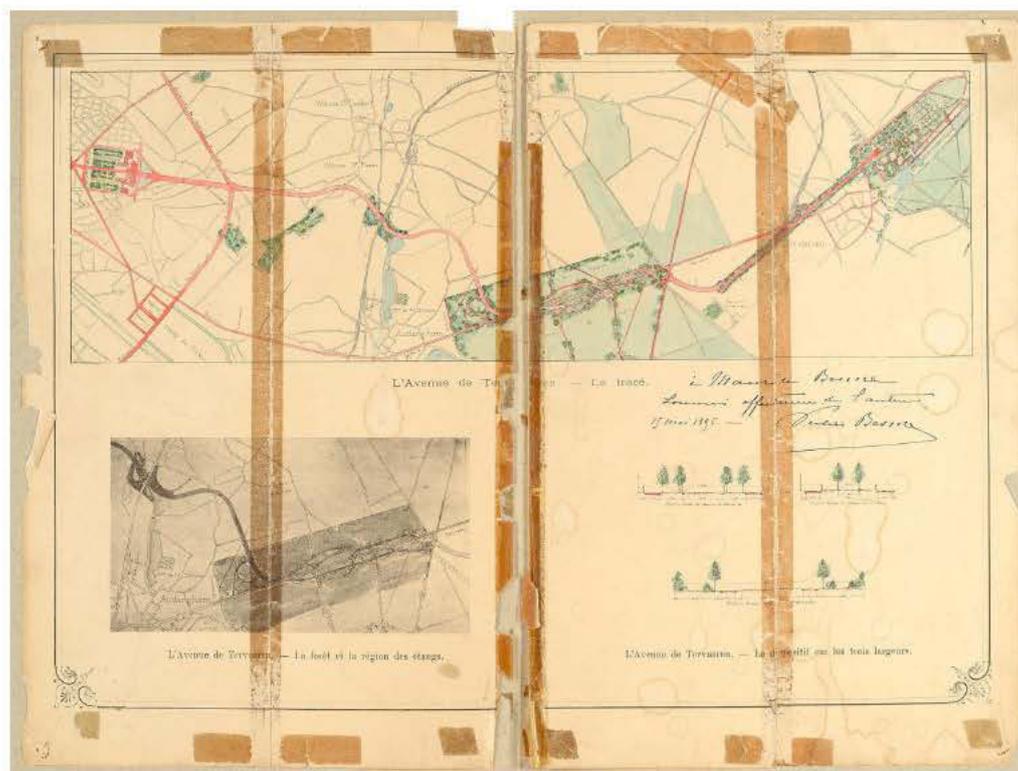
coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



La vallée du Bemel vers le Vogelzang. Bien que le lieu appelé Vogelzang (Chant d'Oiseau) ait commencé à être urbanisé dans les années 1920 – la proximité de l'avenue de Tervueren et du parc de Woluwe ayant éveillé l'appétit des promoteurs immobiliers – la vallée du Bemel avait malgré tout conservé un caractère fort champêtre dans les années 1930. Sur la droite se trouve le château Mostinck. (éd. Nels, années 1930)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels

## Le concept d'origine : un «square» haussmannien



Ébauche des parcs (dont celui de Woluwe) à établir au croisement de l'avenue de Tervueren projetée (en rouge) avec le chemin de fer de Bruxelles à Tervueren.  
Plan de l'avenue de Tervueren par Victor Besme, 15 mai 1896.

© Fonds Victor Besme

À l'origine, le parc de Woluwe était considéré comme une «dépendance» de l'avenue de Tervueren et non comme une véritable entité en soi. C'est donc très logiquement la partie la plus proche de l'avenue, celle comprenant les étangs, qui fut aménagée en premier lieu. C'est également cette portion du parc qui était la mieux connue du public et la plus fréquentée par les visiteurs. La grande majorité des très nombreuses vues anciennes du parc de Woluwe concernent précisément les étangs et leurs abords.

Sur le plan de l'avenue de Tervueren établi par Victor Besme le 15 mai 1896, le parc de Woluwe projeté est limité à la zone proche de l'artère. Dans les documents issus de l'important fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées (Direction générale des Routes), conservé aux Archives générales du Royaume, l'expression «parc de Woluwe» n'apparaît pas avant 1904. Au début, l'espace vert était qualifié de «square de Woluwe, dépendant de l'avenue de Tervueren» et les deux étangs situés au nord du parc (actuels étangs «de Bemel» et «long») étaient désignés sous l'appellation de «square de Bemel», du nom d'un affluent de la Woluwe qui les alimentait.

L'utilisation du terme «square» est à relever. Venu d'Angleterre, le square fut introduit en France sous l'impulsion de Napoléon III et de ceux qui furent nommés pour mettre en œuvre sa politique de grands travaux de réaménagement de la ville de Paris sur le plan urbanistique et paysager, Georges-Eugène Haussmann et Adolphe Alphand. Dans ses *Mémoires*, Haussmann définit le square : «Le nom de square signifie, en anglais : *carré*. Nous désignons ainsi, à l'instar de nos voisins d'outre-mer, les jardins presque toujours clos de grilles, entourant ou côtoyant certains de nos édifices, occupant le milieu de la plupart de nos Places, ou bien utilisant des espaces laissés libres par le tracé de nos voies publiques nouvelles et par le plan de lotissement des parcelles de terrain demeurées en dehors des alignements de ces voies et livrées à la reconstruction. La forme de ces enclos verdoyants et fleuris dans la belle saison, pleins d'air et de lumière, en tout temps, ne justifie point cette qualification, je le confesse, en bien des cas.»

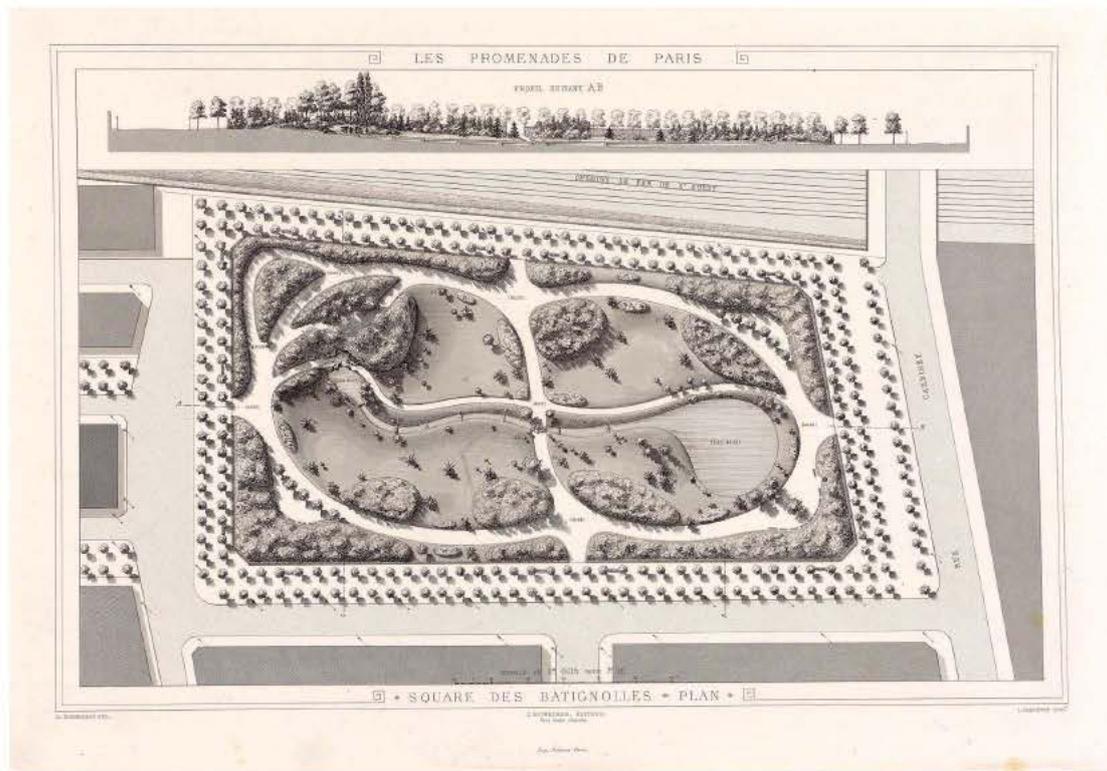
Deux éléments intéressants sont à relever ici : tout d'abord, certains squares parisiens étaient annexés à la grande voirie ou étaient issus d'un projet de percement, comme le square Montholon (9<sup>e</sup> arrondissement), établi au droit du point de rencontre de la rue de ce nom et du prolongement de la rue La Fayette, sur des terrains provenant d'expropriations ; ensuite, la plupart des squares parisiens n'étaient pas de plan carré, tel le square des Batignolles (17<sup>e</sup> arrondissement), de forme trapézoïdale, composé de pelouses vallonnées, d'un lac et d'une pièce d'eau, de rochers et d'une cascade.

Le baron Haussmann met également en évidence les objectifs sociaux poursuivis par Napoléon III : «Pendant son très long séjour en Angleterre, l'Empereur avait été frappé du contraste de la bonne tenue des squares de Londres, et de l'état sordide que présentaient les bouges où les familles d'ouvriers vivaient entassées [...]. Aussi, me prescrivit-il de ne manquer aucune occasion de ménager, dans tous les arrondissements de Paris, l'emplacement du plus grand nombre possible de squares, afin de pouvoir offrir avec largesse [...] des lieux de délassement et de récréation à toutes les familles, à tous les enfants, riches ou pauvres.»

Alors qu'à Londres, le square était un jardin privatif de forme quadrangulaire réservé aux propriétaires riverains et destiné à une élite, à Paris, il était un lieu public pouvant revêtir des formes variées et s'adressant à une population plus large, principalement celle du quartier environnant.

Léopold II, qui entendait faire de Bruxelles une capitale digne de rivaliser avec Londres et Paris, fut considérablement influencé par l'exemple anglais et surtout par celui du Second Empire français. Ses préoccupations d'ordre socio-urbanistique et hygiéniste rejoignaient pleinement celles de Napoléon III. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que la partie du parc de Woluwe comprenant les étangs ait été qualifiée à l'origine de «square». Rien

d'étonnant non plus à ce que le roi ait fait appel, pour son aménagement, à un architecte-paysagiste et à un rocailleux français, Élie Lainé et Jean Chapelle.



Plan du square des Batignolles. Les formes nettes des allées, des pièces d'eau et des massifs d'arbres, ainsi que l'unité dans la composition (malgré un plan non carré), sont caractéristiques du style paysager du Second Empire. La proximité d'une voie de chemin de fer (Chemins de Fer de l'Ouest) est également significative : elle manifeste le désir d'intégrer la modernité industrielle dans le paysage. (extrait de Alphand, A., *Les promenades de Paris*, Paris, 1867-1873, t. II, planches)

© KBR

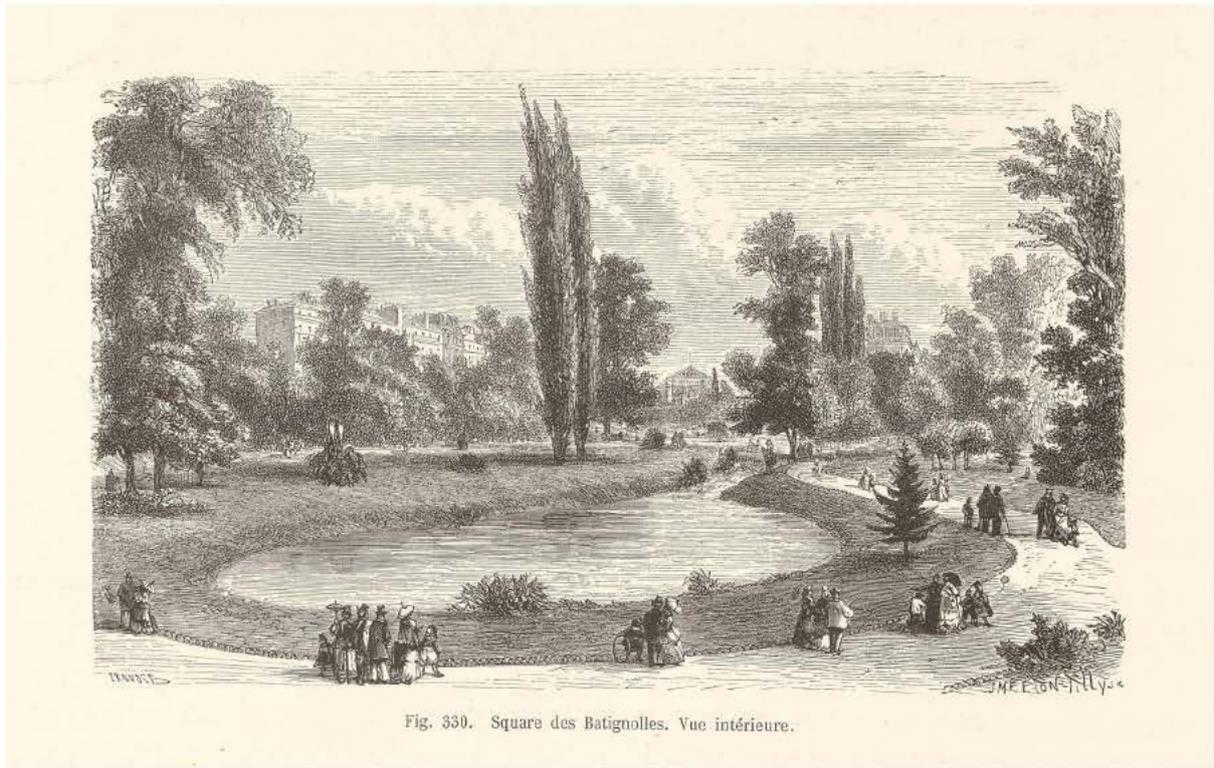


Fig. 330. Square des Batignolles. Vue intérieure.

Vue intérieure du square des Batignolles. Les lignes très nettes du lac et des allées de promenade sont également bien visibles ici. (extrait de Alphand, A., *Les promenades de Paris*, Paris, 1867-1873, t. I, p. 220, fig. 330)

© KBR

## **Un parc en deux chapitres**

La création du parc de Woluwe se fit en deux étapes bien distinctes : dès 1897, année de l'Exposition, l'aménagement des terrains proches de l'avenue de Tervueren fut entamé, tandis que les travaux concernant la partie haute ne débuteraient que sept ans plus tard.

## **Le long de l'axe routier**

Dans une lettre du mois de septembre 1897 adressée à Julien Beyaert, ingénieur principal des Ponts et Chaussées, Edmond Parmentier, concessionnaire de l'avenue de Tervueren, fait référence au «plan de Monsieur l'architecte-paysagiste Laîné, qui fait partie d'un travail d'ensemble à effectuer dans la région des étangs» de l'avenue de Tervueren. Par «région des étangs», on entendait l'ensemble de la zone située aux abords de l'intersection de la voie de chemin de fer de Bruxelles à Tervueren (inaugurée en 1881-1882) avec l'avenue de Tervueren. Ce plan est malheureusement aujourd'hui perdu.

L'aménagement de la partie basse du parc de Woluwe (1897-1903) fut englobé dans un projet plus vaste comprenant également la création du parc des étangs Mellaerts, qualifié à l'époque de «square Mellaerts», et du parc Bovenberg, conçu à l'origine comme un talus planté longeant l'avenue de Tervueren et offrant un point de vue vers les étangs Mellaerts. Tout comme le parc de Woluwe, ces deux espaces verts étaient alors considérés comme des dépendances de la grande artère.



1 WOLUWE ST. PIERRE. — Le Pont du Chemin de Fer Avenue de Tervueren

Le pont du chemin de fer et la Woluwe. À l'avant-plan se trouve l'étang de la cascade du parc de Woluwe. Sur la hauteur, à gauche, se trouve la gare-halte (aujourd'hui détruite) de Woluwe-Saint-Pierre-Avenue. (cliché F. Walschaerts, Bruxelles, cachet postal 1915)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



1  Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels



Le square Mellaerts vu depuis l'avenue de Tervueren. Plantée de marronniers, l'avenue de Tervueren, ici au débouché du boulevard du Souverain tout récemment inauguré, était conçue comme un lieu de promenade urbaine, où les piétons disposaient d'autant d'espace que les voitures hippomobiles ! (éd. Nels, Bruxelles, années 1910)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



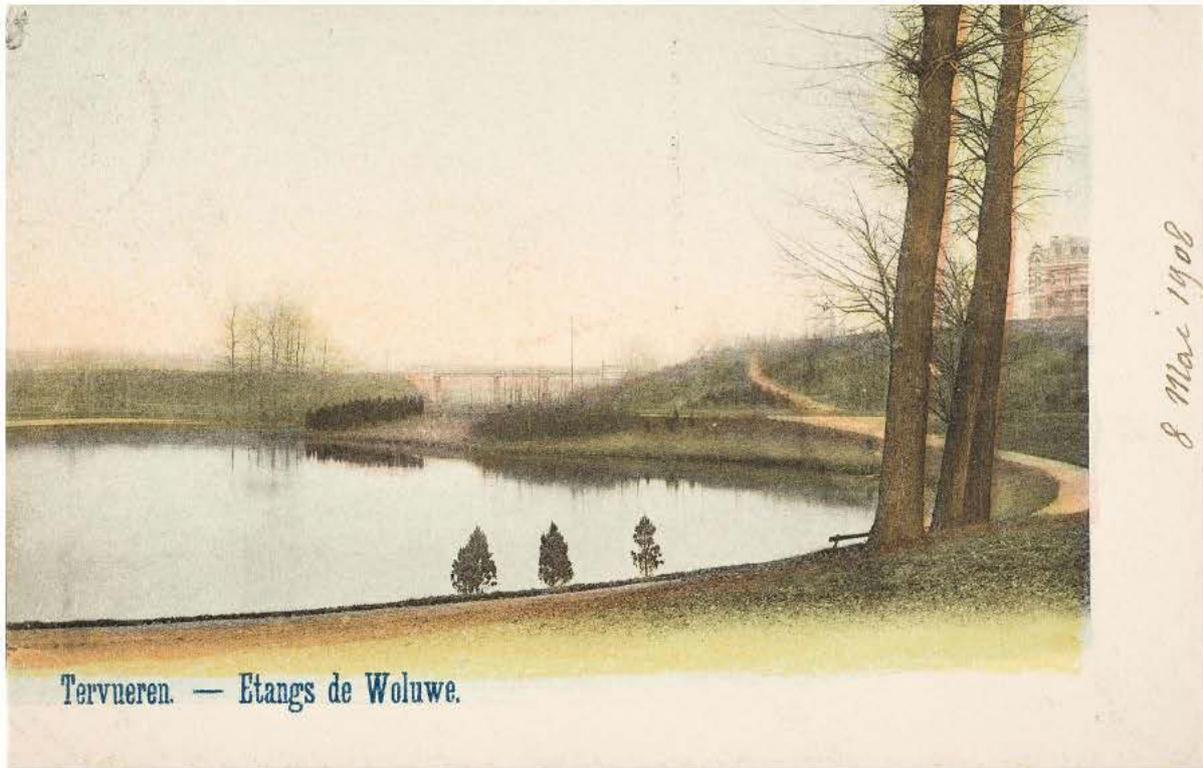
2  Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels



Les étangs Mellaerts avec, à l'arrière-plan, le pont du chemin de fer. (éd. Nels, Bruxelles, cachet postal 1909)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



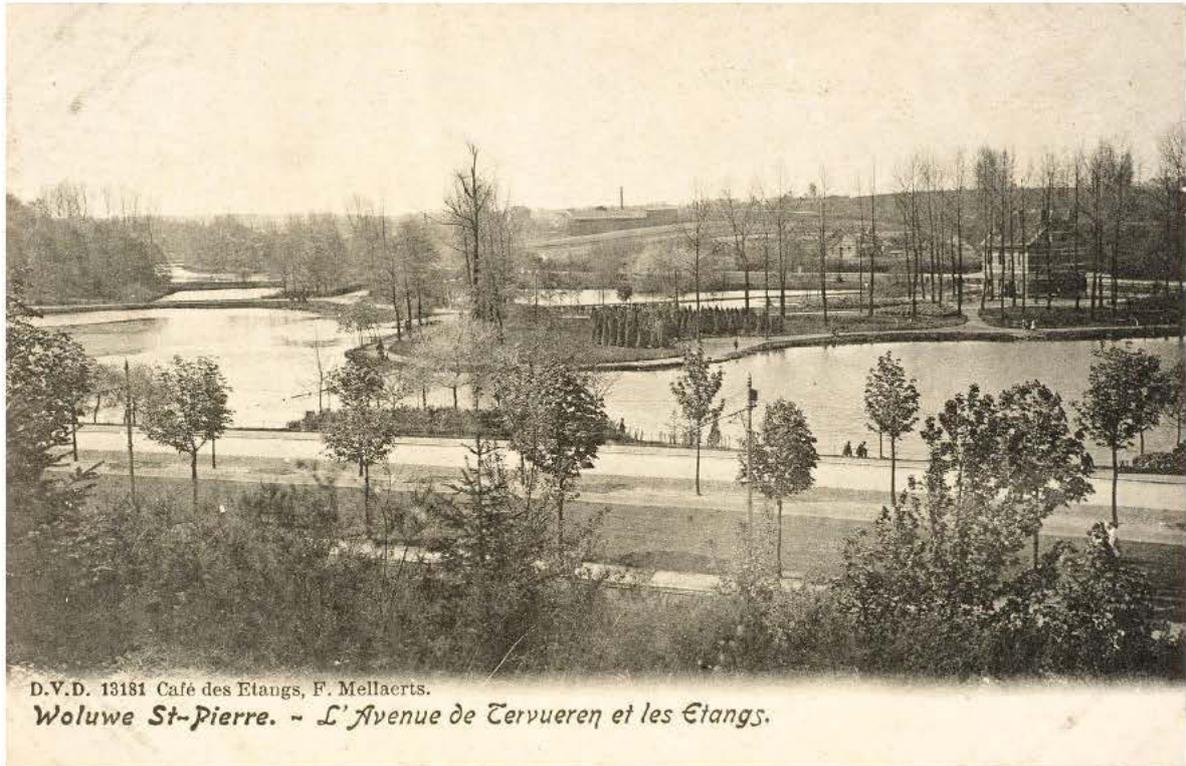
Les étangs Mellaerts et le talus planté de l'avenue de Tervueren. Dans le fond, on aperçoit le pont du chemin de fer. Les lignes très nettes de l'étang rappellent celles du lac du square des Batignolles, à Paris. (cachet postal 1908)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



3  Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

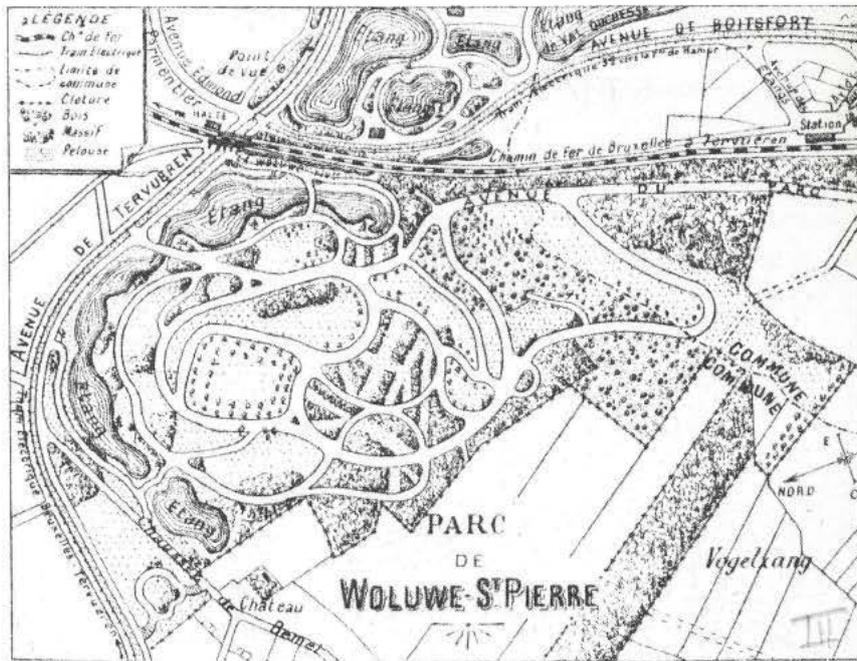


Le point de vue vers les étangs Mellaerts depuis le talus planté de l'avenue de Tervueren. Sur la droite, derrière un rideau d'arbres, on peut apercevoir le café-restaurant des étangs Mellaerts, qui existe toujours aujourd'hui. (éd. D.V.D. / Café des Étangs, F. Mellaerts)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels

## Sur les hauteurs

Lorsque l'espace vert woluwéen commença à acquérir une certaine autonomie par rapport à l'avenue dont il était une annexe et qu'il se transforma peu à peu en un parc à part entière, les travaux de la seconde phase d'aménagement (1904-1907), celle qui concernait sa partie haute, débutèrent. Un plan d'ensemble témoigne de la configuration des lieux à cette époque. Il s'agit probablement d'un plan de type touristique, destiné aux visiteurs et promeneurs du nouveau parc. Bien qu'il ne soit pas daté, un élément mentionné sur le haut du document fournit toutefois un indice : il y est question de l'«avenue de Boitsfort» et non encore du «boulevard du Souverain». Or, on sait que c'est en juin 1905 que les collèges communaux de Boitsfort et d'Auderghem choisirent le nom de «boulevard du Souverain» pour désigner l'artère en construction reliant les deux communes à l'avenue de Tervueren et dont l'inauguration officielle aurait lieu en 1910. L'intérêt de ce plan, qui n'est pas d'une très grande précision quant au dessin du contour des étangs et des allées, réside dans le fait qu'il montre la répartition des espaces dévolus aux bois, aux massifs et aux pelouses à l'intérieur du parc. Il est étonnant de constater que, dans l'ensemble, cette répartition est restée la même aujourd'hui. La partie boisée, située à l'arrière du parc, correspond à l'emplacement de la sapinière représentée sur la carte de l'atlas terrier des biens de l'hôpital Saint-Jean de 1712.



III - Plan du parc de Woluwe

Plan du parc de Woluwe-Saint-Pierre, vers 1905. Le point de vue vers les étangs Mellaerts depuis le talus planté de l'avenue de Tervueren est clairement indiqué. Tout comme l'avenue de Tervueren, l'avenue de Boitsfort (futur boulevard du Souverain) était équipée d'un « tram électrique » (vers la Porte de Namur). (extrait de Heine, C., *Woluwe-Saint-Pierre. Jadis, hier et aujourd'hui*, Woluwe-Saint-Pierre, 1991, p. 24)

## **Les créateurs**

Avec ses effets de relief et de perspective, ses étangs et sa cascade, ses ponts rustiques et ses parties boisées, le parc de Woluwe se présente sous un aspect naturel. Comme l'écrivait en 1937 le peintre René Stevens, secrétaire général de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, les visiteurs y viennent « parce qu'ils y trouvent des paysages et des perspectives qui leur rappellent la nature dont plus ou moins consciemment ils ont toujours la nostalgie ». Néanmoins, sous ses apparences sauvages, l'espace vert woluwéen est indéniablement une œuvre d'art : il est le fruit de l'association de plusieurs créateurs aux compétences variées et indiscutables.

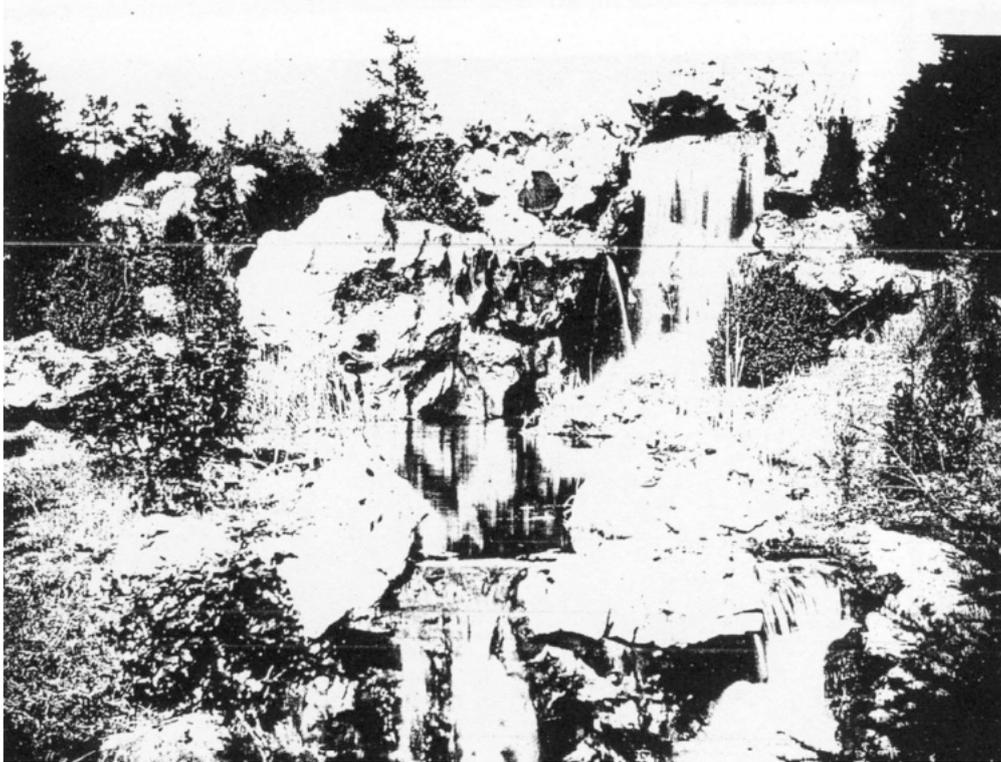
Chacune des deux phases de l'aménagement du parc eut son architecte-paysagiste, le Français élie Lainé pour la première et le Belge Louis van der Swaelmen père pour la deuxième. En tant qu'inspecteur des Plantations de l'État, ce dernier intervint aussi dans les plantations de la première phase. Correspondit également à chacune des deux étapes un rocailleux, le Français Jean Chapelle d'abord, le Belge Joseph Bidoul ensuite.

## Des savoir-faire importés de France

Le caractère ambigu du partenariat public-privé qui était à la base de la création du parc autorisa Léopold II à frôler les limites de son pouvoir constitutionnel en désignant d'autorité des Français pour l'exécution de tâches requérant des compétences spécifiques. Ces pratiques engendrèrent une certaine frustration, comme le laisse entendre un texte rédigé peu de temps après la mort du souverain par Albert Maumené, directeur de la *Vie à la Campagne*, luxueuse revue française publiée par la maison Hachette : «Le monarque belge que l'on a nommé le Roi bâtisseur, fut pour les jardins, et à sa manière, comme un Louis XIV moderne. On lui doit, en Belgique, des créations grandioses qui, si elles n'ont pas été toujours appréciées, ainsi que Léopold II l'aurait désiré, parce que, peut-être, on les trouvait trop somptueuses, ont modifié l'aspect des environs de Bruxelles, telle notamment cette admirable avenue de Tervueren. Il ne fut pas moins discuté, par amour-propre national, parce qu'il confia ces travaux à des architectes de jardins français, d'abord à M. Laîné, à M. Deny, puis à M. Vacherot. [...] Il avait pour l'école française d'art des jardins – qu'il s'agisse de jardins réguliers ou paysagers – une prédilection particulière.»

Malgré une recherche approfondie menée récemment par l'historienne et architecte du paysage anglaise Jill Sinclair, on possède peu de renseignements biographiques à propos de Laîné, qui travailla beaucoup pour le compte de Léopold II à partir de 1889.

Quant au rocailleux parisien Jean Chapelle, les informations le concernant manquent également. On sait qu'il fut l'auteur de la grande cascade du parc de Ciergnon. Étant donné que Laîné intervint à Ciergnon, on peut penser que l'architecte-paysagiste et le rocailleux avaient l'habitude de collaborer et que c'est le premier qui recommanda le second à Léopold II. Aux alentours de 1898, à l'époque du début de ses interventions au parc de Woluwe, Chapelle exécuta une série de travaux d'encrochement au domaine royal de Laeken.



La grande cascade artificielle du domaine royal de Ciergnon. Les paysages évoquant la Suisse du parc des Buttes-Chaumont à Paris, inauguré à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, à laquelle Léopold II s'était rendu, firent une forte impression et inspirèrent de nombreux paysagistes et rocailleurs, comme ici à Ciergnon. (extrait du supplément à *La Tribune horticole* du 11 mai 1907, pl. 41)

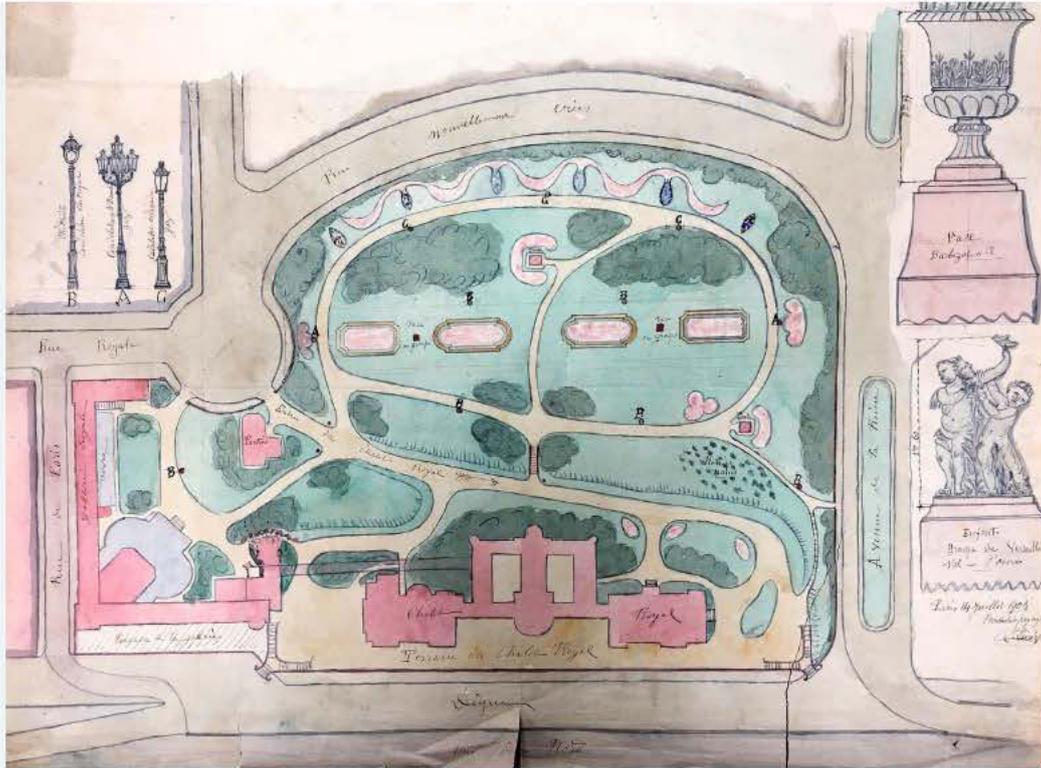
© KBR

## Élie Laîné, un fidèle collaborateur de Léopold II

Né en 1829 à Brain-sur-l'Authion (Pays de la Loire), l'architecte-paysagiste et urbaniste Élie Laîné, dont on ne sait rien sur les années de formation, fut l'auteur de projets importants en France et en Angleterre. Il fut employé, en partenariat avec l'architecte Gabriel Hippolyte Destailleur, à la création des jardins de *Waddesdon Manor* (Buckinghamshire), établis autour du château de style néo-Renaissance construit à partir de 1874 pour le baron Ferdinand de Rothschild, ainsi qu'à la restauration du jardin du château de Vaux-le-Vicomte, entreprise à partir de 1875 par l'industriel Alfred Sommier, le nouveau propriétaire des lieux. En 1879, il s'installa à Paris, où il établit également ses bureaux. À partir de 1881, il travailla au château d'Armainvilliers (Île-de-France) pour le baron Edmond de Rothschild. Entre 1887 et 1893, il collabora à nouveau avec Destailleur au château néo-gothique de La Triboulette à Vouzeron (Cher).

C'est Ferdinand de Rothschild qui recommanda Laîné à Léopold II ; celui-ci eut recours à ses services pendant une quinzaine d'années, jusqu'à ce que le grand âge de l'architecte-paysagiste vînt mettre un terme à leur longue collaboration.

Parmi les premiers projets qu'il exécuta pour le souverain figurent l'embellissement et l'agrandissement du domaine du château royal d'Ardenne, à Houyet (à partir de 1889), et l'aménagement du domaine tout proche de Ciergnon (1890-1892). À partir de 1889, et ce jusqu'en 1903, il travailla activement au domaine royal de Laeken et dessina également les Jardins du Fleuriste, situés à proximité du Stuyvenberg. En 1890, il redessina le parc de Forest, entre autres afin de créer une perspective vers le Palais de Justice, et fit un projet de jonction verte entre ce parc et le parc Duden voisin. En 1893, il dessina des plans pour un projet de parc paysager à la citadelle de Namur. À partir de cette même année, il travailla à ce qui serait sa réalisation principale pour Léopold II, la création du jardin français du parc de Tervueren. Entre 1895 et 1902, Léopold II fit appel aux services de l'architecte-paysagiste pour l'aménagement d'Ostende. Enfin, Laîné travailla dans les propriétés royales sur la Côte d'Azur. Il mourut en 1911, à l'âge de 82 ans.



Plan des jardins du Chalet royal à Ostende, par Laîné, 1903. Ce plan est caractéristique du style Beaux-Arts souvent pratiqué par Laîné : une unité de composition entre l'espace urbain (digue de mer, rues et avenues), les différents bâtiments et le jardin est ici recherchée ; le langage formel est à mi-chemin entre style régulier et style paysager.

© APR

## La relève belge

Lorsqu'en 1903, Lainé, alors âgé de près de 75 ans, mit fin à sa carrière, c'est Louis Van der Swaelmen père qui prit la relève au parc de Woluwe. Dès 1896 environ, celui-ci avait été nommé inspecteur des Plantations de l'État, avec pour mission «de créer et d'entretenir les parcs et les sites traversés par l'avenue de Tervueren, ainsi que les bois, les squares et les jardins qui s'y rattachaient».

Le changement de paysagiste s'accompagna du remplacement de l'enrocheur. En 1901, plusieurs rocailleurs bruxellois adressèrent une requête au Ministre des Finances et des Travaux publics, Paul de Smet de Naeyer, qui était en même temps chef du gouvernement, à propos des travaux d'enrochement en voie d'exécution au parc de Woluwe. Ils estimaient avoir été lésés dans l'attribution de ce marché, qui n'avait pas fait l'objet d'une adjudication publique, mais avait été donné «de la main à la main à un spécialiste français très expérimenté», selon les mots employés par le ministre, homme de confiance du roi. Résistant aux intempéries et peu coûteux, le ciment rustique avait été popularisé par les chantiers parisiens du Second Empire et était incontestablement devenu un savoir-faire spécifiquement français.

Les requérants, qui estimaient avoir droit à «une part de la manne gouvernementale», étant donné le caractère d'utilité publique de ces travaux, adressèrent, individuellement ou collectivement, une série de lettres de réclamation au ministre. Leur plainte fut prise au sérieux, puisqu'ils furent invités à communiquer à l'Administration la liste des travaux qu'ils avaient réalisés jusqu'alors. Les rocailles en cours de construction furent achevées par Chapelle ; toutefois, l'exécution d'un nouveau pont rustique à l'arrière du parc (actuel «pont du Diable»), projetée en 1904, fut attribuée selon la procédure de l'«adjudication restreinte», d'après la terminologie de l'époque. Jean Chapelle et un autre rocailleur français, installé à Bruxelles depuis 1896, François Dumilieu, comptaient parmi les soumissionnaires, mais leur candidature ne fut pas retenue, malgré la réputation et l'expérience dont ils jouissaient. C'est le rocailleur-cimentier belge Joseph Bidoul, peu connu jusqu'alors, qui emporta le marché.

Ce dernier avait exécuté auparavant divers travaux de rocaillage dans des parcs et jardins, notamment à Ixelles. Il avait également collaboré avec l'architecte-paysagiste P. Van Lil-de Macedo, de Forest. Il demeurait au boulevard Militaire (actuel boulevard Général Jacques) 148, à Ixelles, où la façade et l'enseigne de son ancienne maison-atelier, construite en 1900, peuvent toujours être admirées. En 1905, il réaliserait, sous la direction de Van der Swaelmen, des travaux d'enrochement et de terrassements à

l'Exposition de Liège.



Façade de l'ancienne maison-atelier de Joseph Bidoul, boulevard Général Jacques 148 à Ixelles.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels



Vue sur l'enseigne de la maison-atelier, «J. Bidoul – Carreleur-Rocailleux»,  
boulevard Général Jacques 148 à Ixelles.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## **Louis Van der Swaelmen père, un paysagiste belge méconnu**

Issu d'une vieille famille hollandaise émigrée en Flandre deux siècles auparavant, Louis-Léopold Van der Swaelmen naquit à Nieuport en 1849. Il reçut une solide formation, à la fois artistique et scientifique. Il fréquenta, en effet, divers établissements d'enseignement : l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand ; l'École royale d'Horticulture et de Botanique de l'État, également à Gand, qui était dirigée, à l'époque, par l'explorateur Louis Van Houtte et où il suivit les cours du grand botaniste François Crépin ; enfin, la Faculté des Sciences (botanique, zoologie, biologie, géologie) de l'Université de Louvain. Son important background scientifique le porta à s'intéresser tout particulièrement aux arbres et aux plantes, ainsi qu'au rapport qu'entretenait la végétation avec la structure terrestre. Les voyages contribuèrent à compléter sa formation : ainsi, il visita les parcs et jardins les plus renommés de France, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne.

En 1875, après son mariage, il vint s'établir à Ixelles, où il fut nommé inspecteur communal des Plantations. En 1880, il fut chargé par le Ministère des Travaux publics d'un projet de boisement des dunes du littoral belge, qui ne fut jamais exécuté. Il publia les résultats de son étude dans un livre.

Léopold II lui confia ensuite certains travaux d'agrandissement au domaine royal de Laeken (transformation en parc du marécage situé à proximité du canal). À l'époque de l'aménagement de l'avenue de Tervueren, il assuma la fonction d'inspecteur des Plantations de l'État. Il fut enfin désigné comme architecte des jardins des Expositions universelles et internationales de Liège 1905 et de Bruxelles 1910.

Outre ses fonctions publiques, Louis Van der Swaelmen avait une importante activité d'architecte de jardins indépendant pour une clientèle aisée (Solvay, de Spoelberch, de Mérode-Westerloo, Goblet d'Alviella, de Borchgrave d'Altena, Losseau...).

Il fut membre du Conseil supérieur des Forêts de Belgique. Il mourut à la fin de l'année 1910.

Son fils, également prénommé Louis (1883-1929), travailla chez son père de 1906 à 1910, avant de devenir un architectepaysagiste et un urbaniste de grand renom. Après sa mort, sa bibliothèque, dont une grande partie provenait de celle de son père, fut léguée à l'école de La Cambre, où il avait enseigné.

## **Un « parc paysager anglais »? Pas si simple...**

Les historiographes du parc de Woluwe peinent à en définir le style. À l'unanimité, ils le qualifient de «parc romantique», «parc à l'anglaise» ou «parc paysager anglais». Or, l'espace vert woluwéen est un exemple à la fois complexe et rare du point de vue typologique : il se définit en effet par deux factures, selon les deux parties qui le composent et les deux architectes-paysagistes qui l'ont dessiné. À l'instar du parc Josaphat, à Schaerbeek, qui fut également aménagé à la fin du règne de Léopold II, il se situe à la charnière de deux périodes et de deux styles de l'art des jardins en Belgique.



Le parc de Woluwe vu depuis l'avenue de Tervueren. Au lieu d'être tracées dans le prolongement de celles d'un bâtiment, comme c'était souvent le cas, les lignes du parc de Woluwe dans sa partie basse (étangs, allées) épousent celles de l'avenue de Tervueren. Remarquons qu'en 1934, la vitesse était limitée à 40 km/h, ce qui permettait d'admirer tranquillement les effets paysagers de l'espace vert.  
(extrait de Gromort, G., *L'art des jardins*, t. II, Paris, 1934, pl. CXXX)

© KBR

## **La manière franco-anglaise de Lâiné**

Si l'on envisage l'œuvre de Lâiné dans son ensemble, on peut considérer que son esthétique s'apparentait au style Beaux-Arts. Le « style Beaux-Arts de l'art des jardins » se définit, selon le théoricien de l'architecture catalan Ignasi de Solà-Morales (1942-2001), par trois caractéristiques : une homogénéité dans la conception et la composition des espaces urbains (voies de circulation, etc.), des bâtiments et des espaces naturels ; un éclectisme du langage formel fondé sur une connaissance de l'histoire des jardins depuis l'Antiquité ; une recherche d'équilibre, une attitude syncrétique face à l'antagonisme traditionnel entre le jardin géométrique et le jardin paysager.

Dans le cas de l'embryon de parc de Woluwe, Lâiné choisit son style en fonction du caractère spécifique des lieux : pour un site non rattaché à un bâtiment, au relief accidenté et dont les formes épousaient les larges courbes d'un axe de circulation, le style Beaux-Arts, plutôt classique et très bien adapté à un plateau tel que celui du Cinquanteaire, ne convenait pas. Le style paysager inspiré des exemples du Second Empire français lui parut dès lors mieux approprié.



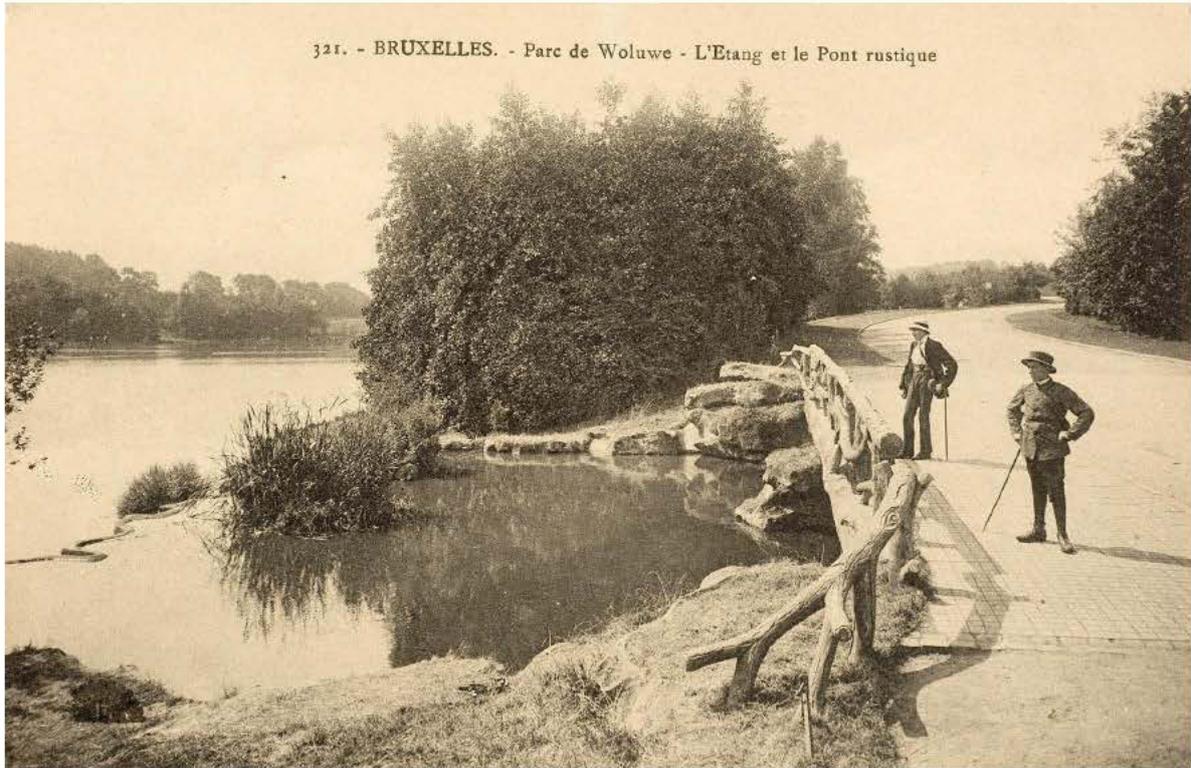
Le square de Bemel («étang long»). La netteté du tracé des allées caractérisait le style paysager du Second Empire. Elle offrait une meilleure visibilité que le caractère tortueux des chemins des jardins à l'anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle et renforçait ainsi la sécurité des lieux. (éd. Nels, Bruxelles, cachet postal 1913)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



4  Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels



Le pont rustique. Les trottoirs de la large avenue passant par le pont étaient dallés.  
À l'époque, la circulation des voitures était autorisée sur certains grands axes du  
parc.

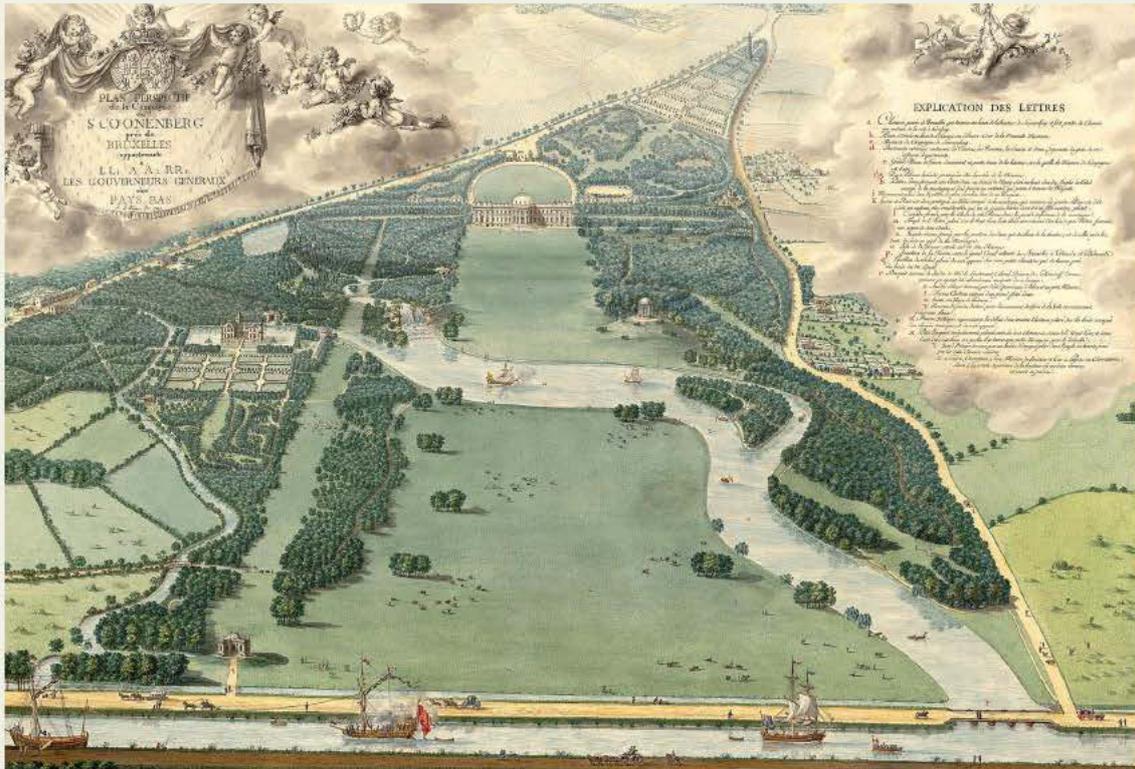
coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



5  vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## Le style paysager du Second Empire et Bruxelles



Plan perspectif du parc de Schoonenberg (Laeken), par François Lefebvre, 1787. Très proche des modèles de jardins anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle, tels ceux du célèbre paysagiste Capability Brown, l'agencement du parc de Laeken est caractérisé par une grande recherche de variété, d'effets destinés à éveiller la curiosité intellectuelle et la méditation ou à susciter des surprises et des émotions pouvant aller de l'effroi au plaisir: ainsi, au débouché d'un bosquet dense ou d'un petit sentier sinueux, on pouvait découvrir, comme l'indique la légende de ce plan perspectif, un «Pavillon du Soleil placé [...] sur une petite élévation», un «Temple de l'Amitié placé sur le haut d'une butte élevée...», une «Isle de l'Amour située sur la [...] Rivière», une «Grotte ou Forge de Vulcain», une «Ruine Gothique représentant les débris d'un ancien Chateau placé sur les bords escarpés d'un chemin creux...», un «Monument placé dans la partie la plus Sombre d'un [...] Bosquet [...]», etc. Dans l'édition de 1795 de son *Coup d'œil sur Beloeil et sur une grande partie des jardins de l'Europe*, le prince Charles-Joseph de Ligne a bien saisi l'esprit du parc de Laeken, qu'il avait visité: « À droite et à gauche de la pelouse, il y a des promenades fort agréables, dans des plants d'arbustes précieux où de grands arbres cachent quelquefois tout à fait les environs ornés de la capitale. À gauche un temple [le temple de l'Amitié] ouvert [...] et situé à merveille sur une hauteur, d'où l'on découvre la ville, la forêt qui est au-dessus, les prairies qui sont au-dessous; à droite un temple [le pavillon du Soleil] fermé, près du canal, au bout de la pelouse, avec un salon et quatre cabinets; plus haut, une chaumière [...], la superbe pagode chinoise, l'orangerie et d'autres objets de promenade, sérieux ou agréables, jettent de la variété et fournissent des détails savants et des points de vue remplis d'intérêt. » Dans ce jardin philosophique ou initiatique, l'attention était portée sur une série d'éléments de détail, que le visiteur était invité à «lire».

© The Albertina Museum - Vienne

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, deux tendances s'opposèrent en Belgique, et en particulier à Bruxelles, quant à la façon de concevoir et de créer un jardin « à l'anglaise », style dominant dans l'art des jardins du continent depuis environ un siècle: la première, incarnée par deux architectes paysagistes d'origine allemande actifs dans notre pays, Louis Fuchs et Édouard Keilig, était l'héritière de la tradition classique du jardin anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont le domaine du château de Laeken, aménagé à partir de 1781 par l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche et son époux, le duc Albert de Saxe-Teschén, gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens, était un exemple significatif, avec son réseau complexe de

chemins sinueux, ses parties boisées et ses fabriques à thème ; la seconde, plus moderne et correspondant mieux aux attentes sociales et « hygiénistes » d'une société industrialisée à outrance, était directement inspirée de l'exemple des parcs publics créés par le baron Haussmann et son équipe, composée notamment de l'horticulteur-paysagiste Jean-Pierre Barillet-Deschamps, auteur du célèbre parc des Buttes-Chaumont à Paris. La version francisée du jardin anglais, autrement dit le jardin paysager tel que revisité, modernisé et rationalisé par les ingénieurs des Ponts et Chaussées du Second Empire, était caractérisée par :

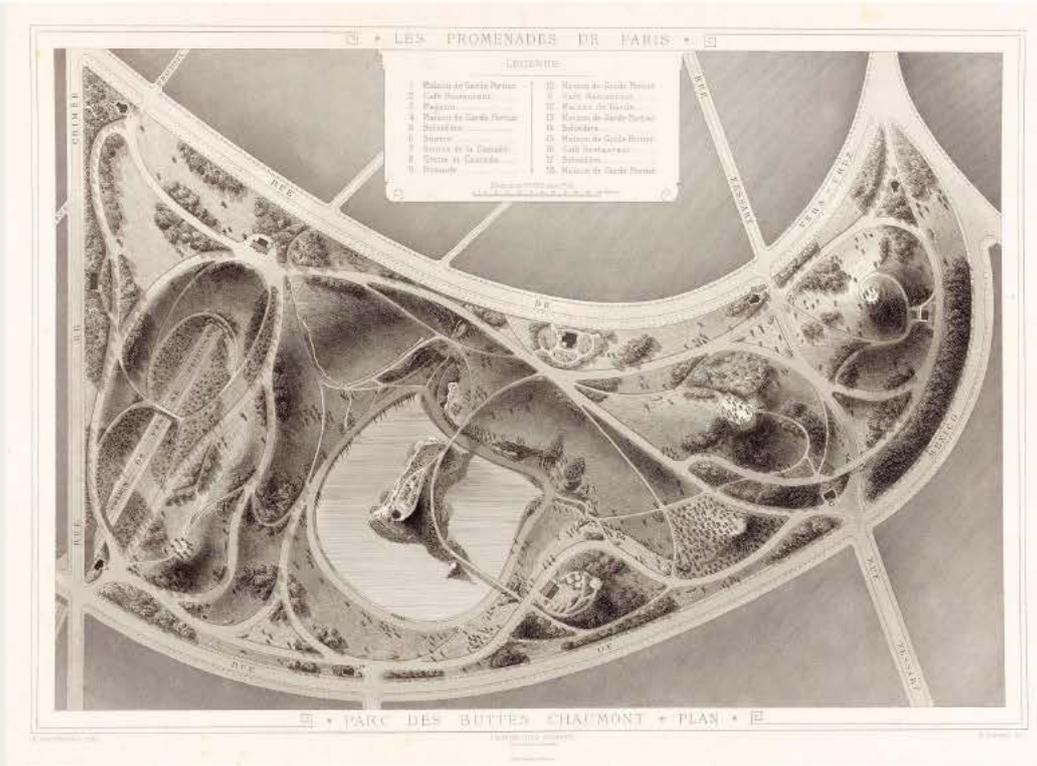
1. *Le retour vers une conception du jardin comme œuvre d'art.* Le style de base de l'art des jardins du Second Empire restait celui du jardin irrégulier à l'anglaise, mais d'importants changements furent néanmoins introduits : le jardin n'était plus une copie fidèle de la nature ; il était traité avec un souci d'unité dans la composition et formait un ensemble qui se voulait harmonieux et équilibré ; par un modelage du sol, la recherche d'effets de « vallonnement » (pour les pelouses et les plantations en massifs ou en groupes) et un tracé des allées appropriés, le jardin était constitué de formes nettes, ellipses, ovales et triangles curvilignes, de courbes et de contre-courbes.
2. *L'abandon des éléments philosophiques, romantiques, sentimentaux et commémoratifs des parcs à l'anglaise (inscriptions, tombeaux, fausses ruines, nombreuses fabriques...) et le renforcement de certains effets pittoresques (rochers, cascades, bancs et cabanes rustiques...).*
3. *L'intégration de la modernité du paysage industriel (voies de chemin de fer, ponts...) au paysage naturel.* À l'instar des Expositions universelles, le jardin était une vitrine du progrès et de la modernité, répondant ainsi aux aspirations de la nouvelle bourgeoisie industrielle.
4. *L'importance accordée à l'ornementation florale du jardin (multiplication des corbeilles, développement de la mosaïculture...), l'accroissement de l'intérêt pour la botanique et l'horticulture (construction de serres permettant, grâce aux techniques modernes, de défier les saisons et les climats ; introduction d'essences exotiques...).*

Étant donné la place prépondérante occupée par Louis Fuchs (auteur du parc Léopold) et Édouard Keilig (auteur du bois de la Cambre) dans la création de jardins paysagers « à l'anglaise » en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, les exemples de jardins caractéristiques du style paysager dans sa formule française du Second Empire ne furent pas légion. On peut citer à titre d'exemple le parc public de Laeken, dont le plan fut dressé en 1876 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées parisien Grégoire.

Il est intéressant de comparer le projet de ce dernier avec celui qu'Édouard Keilig avait dressé quelques années plus tôt, en 1868, pour le même lieu (et non exécuté) : bien qu'adapté à la fonction de parc public moderne, le style de l'architecte-paysagiste allemand reste fidèle à une vision assez romantique du jardin paysager, avec ses nombreux bosquets, son lac et ses sentiers aux formes irrégulières, ou encore sa composition relativement peu organisée, à l'image du parc du château royal voisin ; tandis que le projet de l'ingénieur français montre un espace nettement plus dégagé et structuré.

Lorsque, en 1861, la Ville de Bruxelles organisa un concours pour l'appropriation du bois de la Cambre en promenade publique élégante, plusieurs projets lui furent soumis par différents architectes de jardin. Parmi ceux-ci se trouvaient Jean-Pierre Barillet-Deschamps et Édouard Keilig, auquel le marché serait attribué. La comparaison des plans dressés par ceux-ci est éloquente : autant le premier avait l'intention de procéder à un déboisement substantiel du site et d'y tracer des allées

et des pièces d'eau aux lignes clairement dessinées, dans un esprit de rationalisation et de maîtrise de la nature très caractéristiques de la mentalité française, autant le second avait pour objectif de tirer le meilleur parti possible de la configuration du terrain, d'éviter les trop grands déplacements de terre, de conserver le caractère majestueux de l'ancienne forêt et de déboiser avec beaucoup de réserve, ainsi qu'il l'exprima dans deux mémoires présentant son projet.



Plan du parc des Buttes-Chaumont, à Paris. À la différence du parc de Laeken et des jardins à l'anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle, le parc des Buttes-Chaumont n'était pas constitué d'une succession de petites scènes variées et indépendantes les unes des autres. L'introduction d'une plus grande unité dans le dessin et dans la composition d'ensemble, l'établissement de larges avenues aux lignes certes courbes, mais nettes et élancées, enfin, l'absence de surfaces densément boisées, ainsi que d'éléments philosophiques distrayant l'attention du promeneur, ont conduit à une rationalisation de l'espace. (extrait de Alphand, A., *Les promenades de Paris*, Paris, 1867-1873)

© KBR

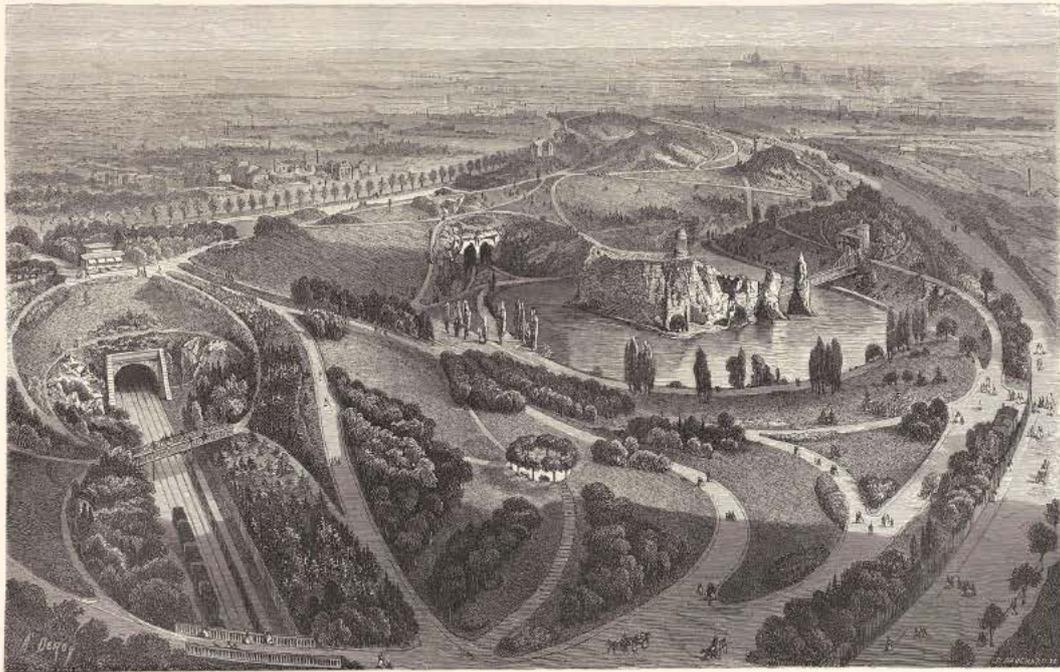


Fig. 306. Vue à vol d'oiseau du Parc des Buttes Chaumont.

Vue à vol d'oiseau du parc des Buttes-Chaumont. Des ondulations de terrain très accentuées et des effets pittoresques spectaculaires font de cette évocation de paysage suisse une œuvre d'art et une prouesse technique, bien plus qu'une imitation fidèle de la nature. L'intégration au parc du chemin de fer de ceinture est à remarquer. (extrait de Alphand, A., *Les promenades de Paris*, Paris, 1867-1873, t. I, fig. 306)

© KBR



Projet pour le parc public de Laeken, par Grégoire, 1876. Dans ce projet, qui concerne à la fois le réaménagement de la partie du domaine royal située à l'avant du château et la création du futur parc public (sur la gauche), l'espace, peu boisé et très ouvert, est traversé d'allées courbes au dessin ample et clair.

© APR



Projet pour le parc public de Laeken, par Edouard Keilig, 1868. Contrairement au projet de Grégoire, le nord se situe vers le bas et le parc public est donc représenté à droite du plan.

© APR



Projet pour le bois de la Cambre, par Jean-Pierre Barillet-Deschamps, 1861.

© AVB



Projet pour le bois de la Cambre, par Edouard Keilig, 1861. Service des Espaces Verts de la Ville de Bruxelles.

© AVB

## L'originalité de Van der Swaelmen

Si Van der Swaelmen s'inscrit clairement dans la ligne de Lainé auquel il succéda à Woluwe, il manifesta toutefois une volonté concomitante de se démarquer quelque peu des pratiques françaises, afin de définir un goût et une démarche plus spécifiquement belges, orientés vers le naturel et le souci de l'environnement. La liste des livres de sa bibliothèque témoigne de cette dualité. En effet, à côté d'ouvrages représentatifs de l'école française, tels ceux d'Alphand, du baron Ernouf, d'édouard André, d'Arthur Mangin ou de Jules Vacherot, on trouve des écrits d'un genre différent : ceux de la grande « jardinière » anglaise Gertrude Jekyll, du botaniste-horticulteur genevois Henry Correvon, promoteur de la culture des plantes alpines dans les jardins, du professeur Charles Bommer, créateur de l'arboretum de Tervueren, et du botaniste Jean Massart. Ces différentes personnalités se rattachaient de près ou de loin au mouvement du *Wild Garden*, né en Angleterre dans les années 1870 à l'initiative de William Robinson, jardinier et journaliste horticole irlandais ayant fait carrière en Angleterre et prônant le retour vers un jardin plus naturel, plus « écologique » et davantage centré sur la plante. Chacune d'elles entretiendrait des liens avec l'association belge *Le Nouveau Jardin Pittoresque*, adepte des idées de Robinson et dont la constitution à Bruxelles en 1913 serait une initiative de Louis Van der Swaelmen fils, entre autres. Dans les années 1930, René Stevens, qui était vice-président de ce groupement de professionnels et d'amateurs d'art des jardins, considérait le « grand architecte paysagiste » Van der Swaelmen père comme le véritable concepteur du parc de Woluwe.



Une vallée du parc. Une partie assez naturelle du parc, caractéristique du style original de Van der Swaelmen. (éd. Nels/Commission officielle des Sites et des Monuments, Woluwe-Saint-Pierre, années 1930)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



6  Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## **Les effets contrastés d'un paysage en ville**

Tout comme au parc des Buttes-Chaumont à Paris, emblématique du style paysager du Second Empire, se côtoyaient à Woluwe une recherche d'effets pittoresques, destinés à donner aux promeneurs citadins l'illusion d'une nature rustique, et l'intégration d'éléments modernes qui les empêchaient d'oublier complètement qu'ils se trouvaient en milieu urbain.

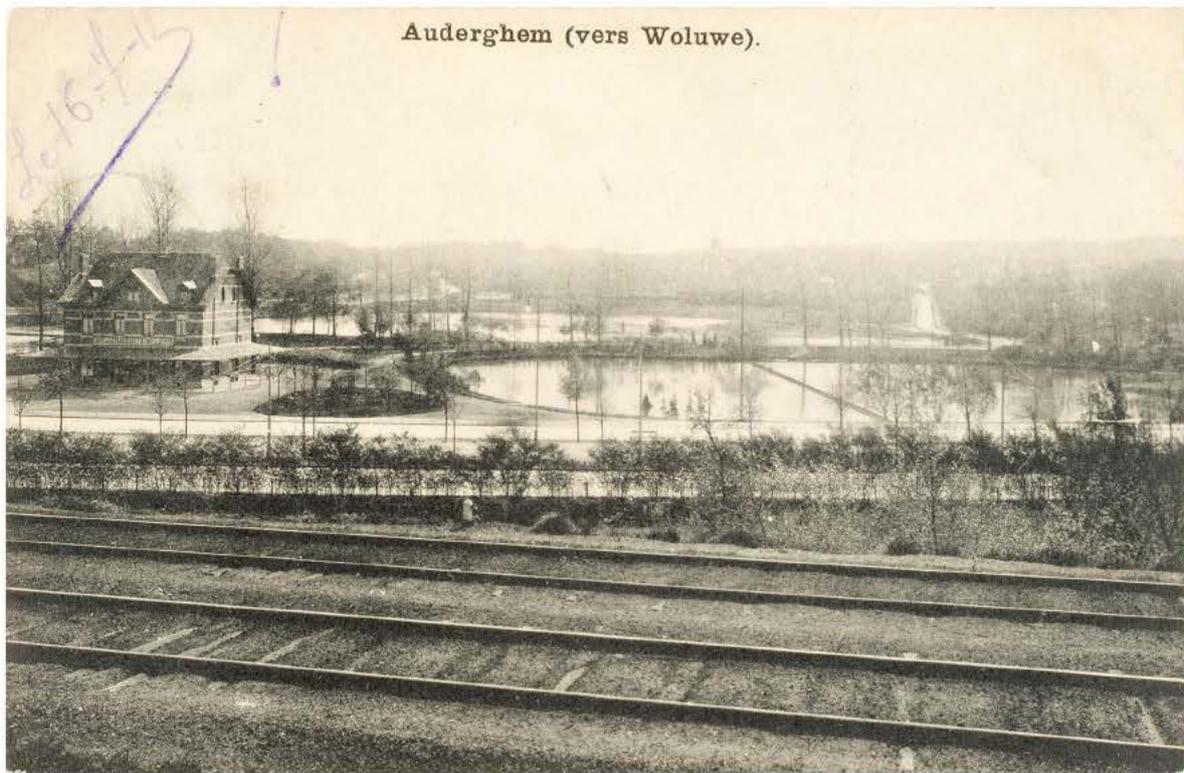


Famille sur un banc au parc de Woluwe. Photo Jacques Hersleven, 1930.

© KIK-IRPA - Bruxelles

## **Les jeux de perspective**

En 1904 fut aménagé à l'intérieur du parc un point culminant, une butte dominant les environs, qui procurait une vue inégalée vers les étangs Mellaerts. S'agissait-il par là d'évoquer un paysage romantique de montagne ? En partie seulement... en effet, le point de vue, qui n'existe plus aujourd'hui, était situé dans la proximité immédiate du chemin de fer de Bruxelles à Tervueren et d'une avenue macadamisée du parc, ouverte à la circulation des voitures ! De même, des bancs offrant aux visiteurs la possibilité de s'asseoir pour contempler les perspectives, les vallonnements et les étangs du parc furent posés en 1904 ; mais étant donné qu'ils étaient semblables à ceux ponctuant l'avenue de Tervueren et que leurs pieds étaient en fonte, ils ne laissaient guère de doute sur le caractère urbain du site.

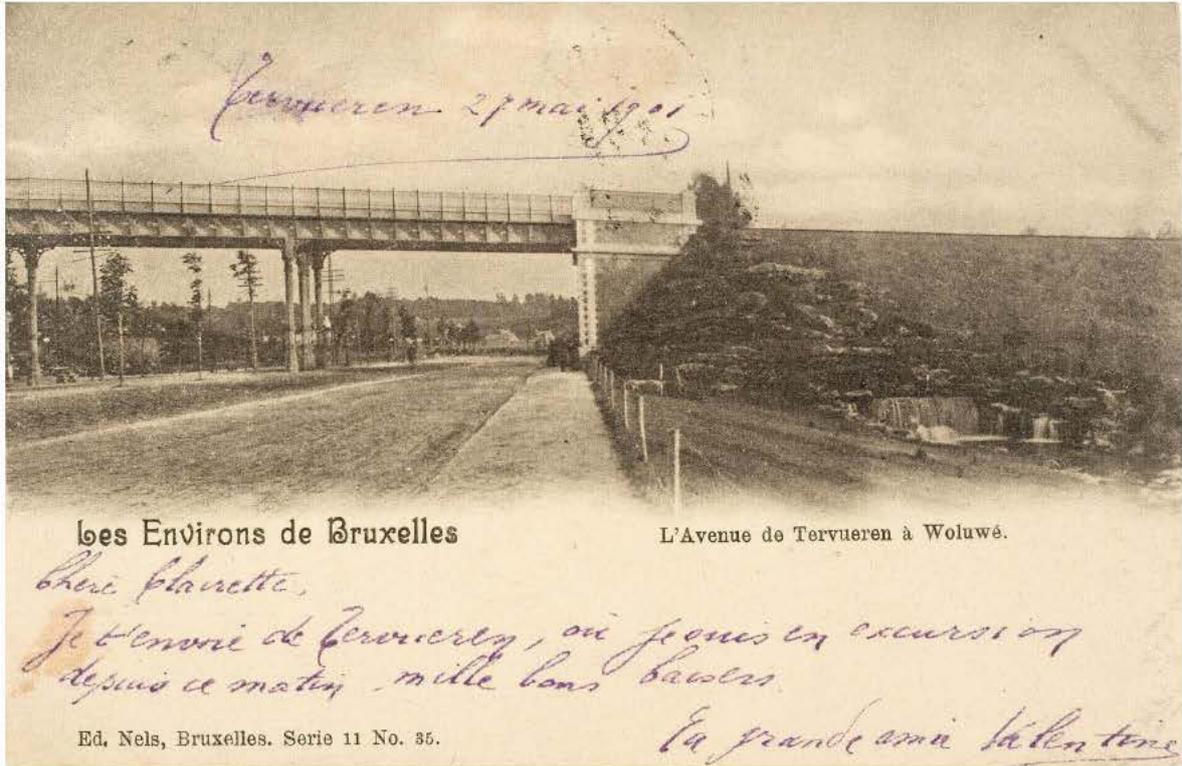


7  Vue vers les étangs Mellaerts depuis le point de vue du parc de Woluwe.  
(cachet postal 1912)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels

## Les rocailles

Les rocailles témoignaient de la même ambiguïté : bien qu'appartenant au registre du rustique et du pittoresque, elles n'en étaient pas moins édifiées avec des matériaux et des techniques de construction modernes, tel le ciment armé. Ainsi, les enrochements de la cascade située à proximité du pont du chemin de fer, réalisés en 1898-1899 par Jean Chapelle, furent exécutés en moellons bruts maçonnés au mortier de ciment, «en imitant le mieux possible le rocher naturel». De même, le pont rustique destiné à enjamber la jonction de l'étang de Bemel (aujourd'hui «étang long») avec celui de la cascade (aujourd'hui «étang rond») et à donner l'accès au parc depuis l'avenue de Tervueren était le fruit d'un savant dosage de nature et d'artifice, comme l'explique l'ingénieur principal des Ponts et Chaussées Julien Beyaert dans un rapport de 1901 : «Le caractère rustique du pont projeté sera obtenu au moyen de diverses ferrures de remploi (dont mon service dispose) à fixer à la poutre de rive et à entourer de ciment, etc., pour donner à cette poutre l'aspect d'un tronc d'arbre surmonté d'un garde-corps en imitation de branches, comme le montre le dessin reproduit sur le plan ci-joint. Cette partie du travail sera exécutée par le rocailleur Chapelle lorsque le tablier métallique aura été monté. Les extrémités de la pile et des culées seront dissimulées également derrière des roches imitées.» On alla même jusqu'à envisager de faire passer sur le pont un tram relié à celui de l'avenue de Tervueren ! Quant au pont rustique se trouvant à l'arrière du parc et censé imiter, comme celui du ravin du diable au bois de la Cambre (1865-1867), l'entrée d'une grotte, il devait être, selon les mots de Louis Van der Swaelmen, «extrêmement simple», avoir «le caractère le plus naturel possible» et former, avec ses abords plantés de saules, de bouleaux, de sapins, de ronces et de buissons, «un petit coin sauvage de l'effet le plus pittoresque.» S'il avait incontestablement une apparence plus naturelle que les ouvrages rustiques de Jean Chapelle, le pont du Diable, construit entre 1904 et 1908 par Joseph Bidoul, n'en était pas moins constitué de blocs de rochers dont les pierres étaient liées avec du ciment Portland.



Le pont du chemin de fer et la cascade (éd. Nels, Bruxelles, cachet postal 1901).

Le contraste marqué entre les effets pittoresques des rochers et de la cascade, d'une part, et la modernité du chemin de fer, d'autre part, fait incontestablement penser au parc des Buttes-Chaumont à Paris.

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



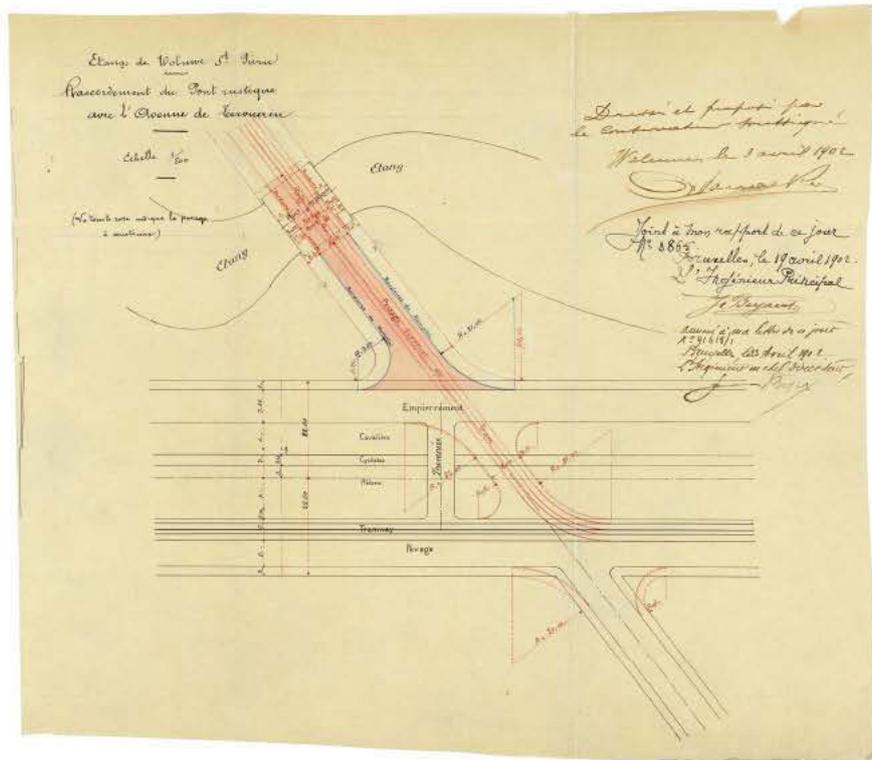
**Le pont du chemin de fer et la cascade (éd. Nels/Commission officielle des Sites et des Monuments, Woluwe-Saint-Pierre, années 1930).**

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



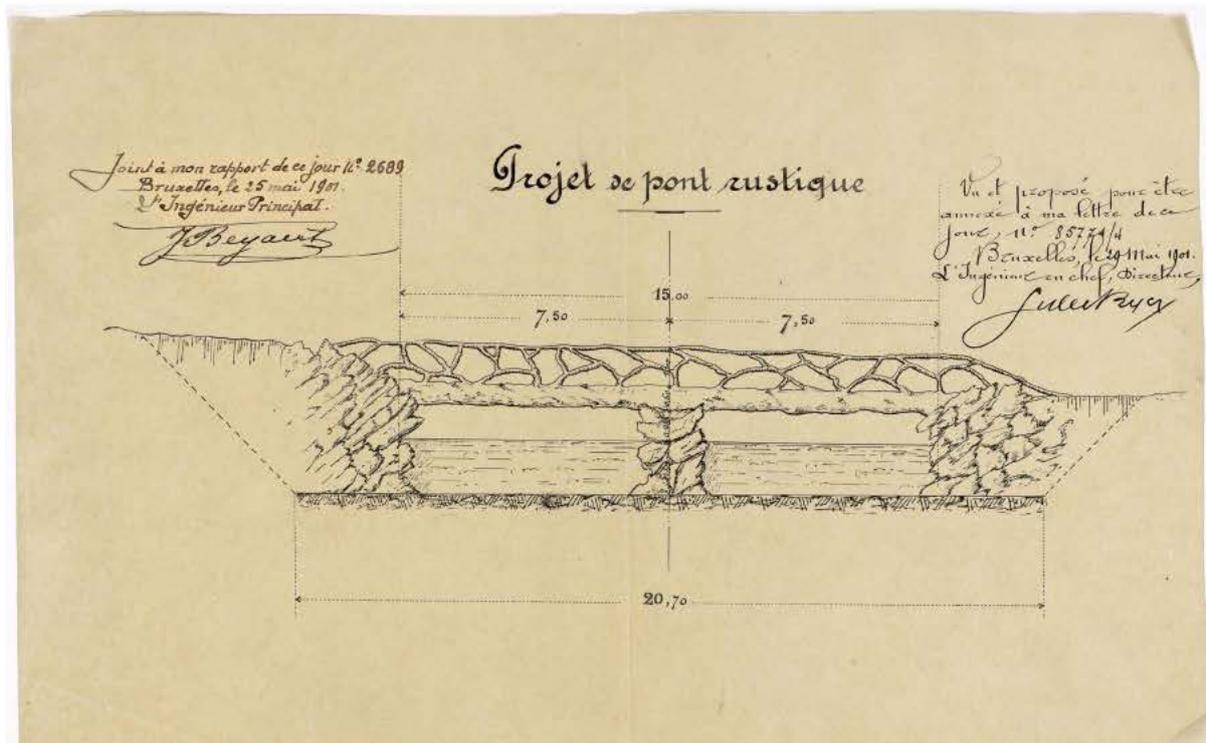
8  et 1  Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels



*Étangs de Woluwe St Pierre. Raccordement du Pont rustique avec l'Avenue de Tervueren. Plan dressé par le conservateur de l'avenue de Tervueren, A. Van Acker, 3 avril 1902. La mention «passage éventuel du tram» indique que le projet de créer une déviation des voies de tram de l'avenue de Tervueren afin de faire pénétrer celui-ci jusqu'à l'intérieur du parc était bel et bien envisagé à l'époque.*

© AGR



Projet de pont rustique, dressé par l'ingénieur principal des Ponts et Chaussées, J. Beyaert, 25 mai 1901.

© AGR

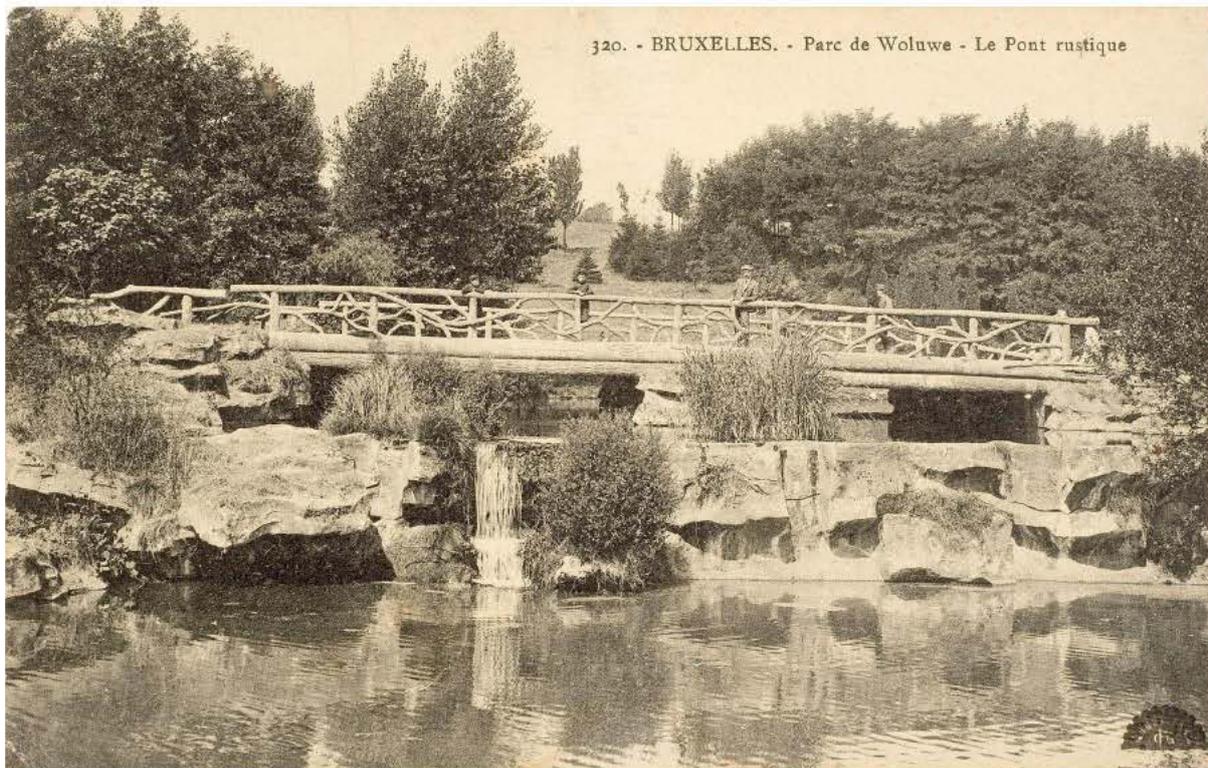
Bruxelles-Woluwe. — Étangs sur l'Avenue.

L. I. gnert, B. — N. 46.



**Le pont rustique.**

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



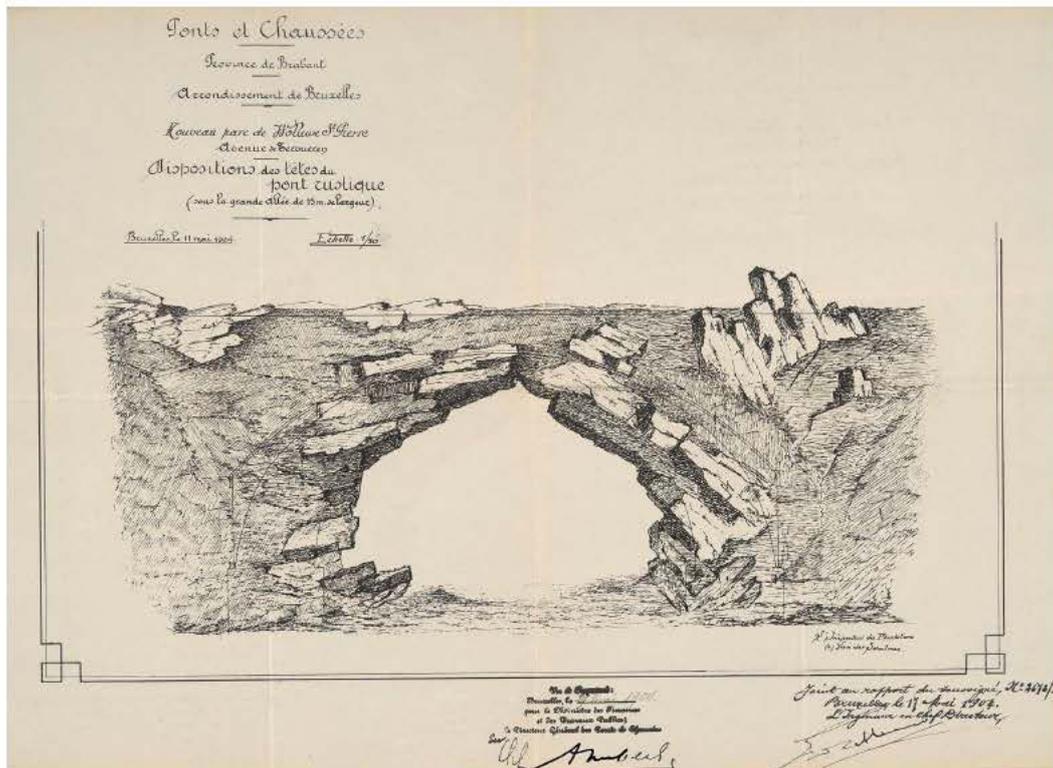
**Le pont rustique (cachet postal 1913).**

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



2 \* Vue actuelle du pont rustique (2017).

A. de Ville de Goyet © urban.brussels



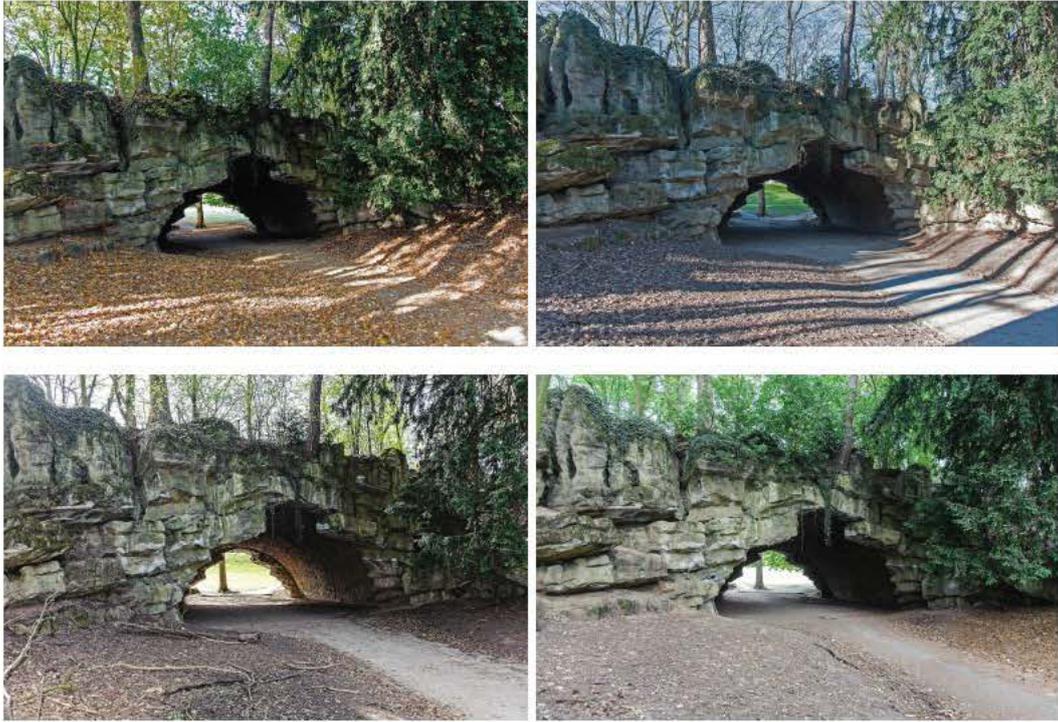
Nouveau parc de Woluwe St Pierre. Avenue de Tervueren. Dispositions des têtes  
 du pont rustique (sous la grande allée de 15 m. de largeur), projet dressé par  
 Louis Van der Swaelmen, 11 mai 1904.

© AGR

Parc de Woluwé (Bruxelles). Le ravin et le pont rustique



Le ravin et le pont rustique. (extrait de Temmerman, C., d'Huart, T., 1897-1997.  
*Les 100 ans de l'avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre, 1997, p. 54*)



3 \* Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## **D'un exotisme débridé à une conception pré-écologique des plantations**

Comme dans son style et son dessin, le parc de Woluwe porte dans ses plantations et sa végétation la marque des deux paysagistes qui l'ont conçu.



1  Thuja du Pacifique.

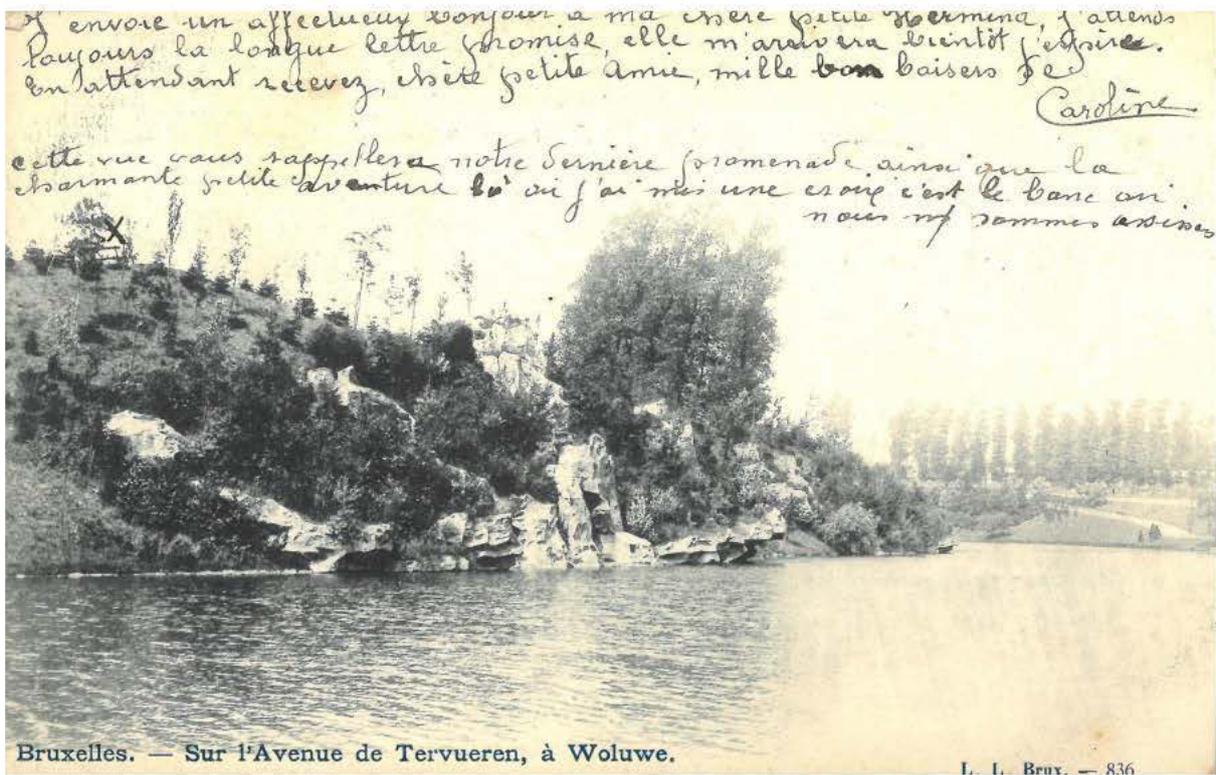
A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## La recherche d'effets décoratifs et paysagers

En 1898, Edmond Parmentier profita d'un voyage de Laîné à Bruxelles pour lui montrer les travaux en cours et lui soumettre les plans des plantations du square de Bemel. Après y avoir apporté quelques modifications, l'architecte-paysagiste français approuva ce projet, qui prévoyait la plantation de plusieurs centaines d'arbres d'ornement dans les pelouses, notamment des conifères variés, dont 50 mélèzes et 50 thuyas, et des sorbiers des oiseleurs, espèce indigène à la longévité limitée, mais néanmoins très appréciée pour son caractère champêtre, ainsi que pour ses fleurs blanches et ses baies rouges. Un beau thuya du Pacifique (*Thuja plicata*) orne encore aujourd'hui les abords de la rue du Bemel.

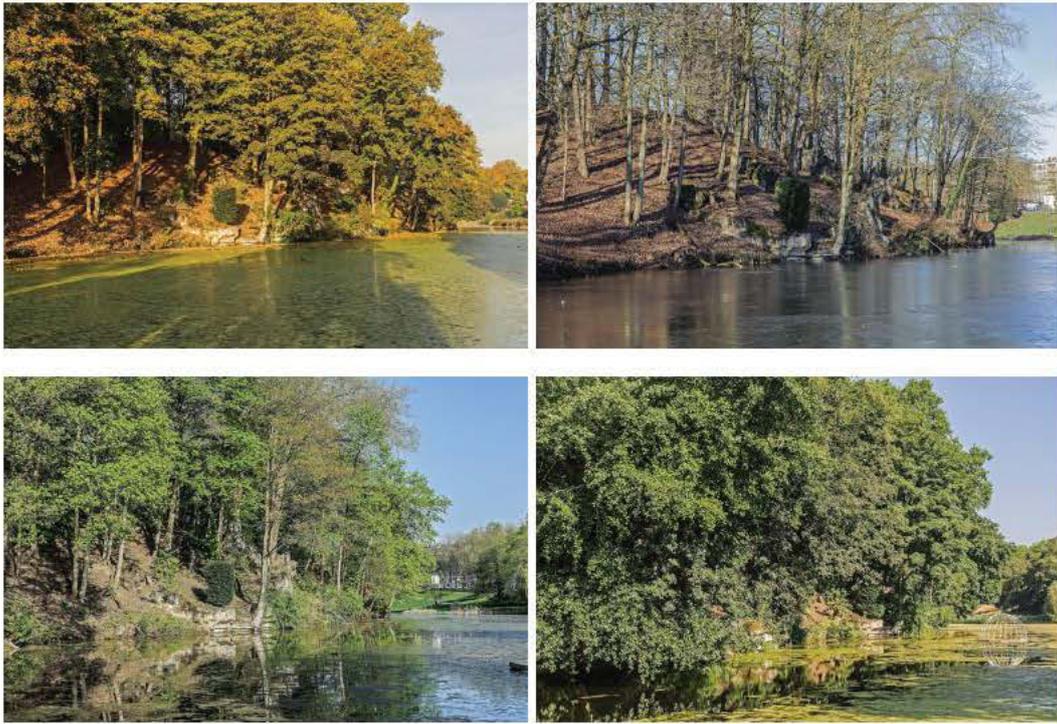
Dans un rapport adressé au mois de novembre 1901 au ministre de Smet de Naeyer, l'ingénieur en chef directeur des Ponts et Chaussées, Jules Rycx, fit état du « désir manifesté par le Roi de voir garnir de plantations les rochers en construction aux abords des étangs de Woluwe, le long de l'avenue de Tervueren ». Ces rochers artificiels émergeant de la surface de l'étang long et très visibles depuis l'avenue, avaient été exécutés tout récemment par Jean Chapelle et entrecoupés de vallonements et d'ondulations du sol, afin de compléter l'ensemble du travail rustique. L'ingénieur sollicita l'autorisation de commander aux pépinières de Calmpthout les plantes spécifiées dans une liste jointe en annexe et établie par le conservateur de l'avenue de Tervueren, Adolphe Van Acker. La pépinière de Calmpthout, l'ancêtre de l'actuel arboretum de Kalmthout, fut fondée en 1856 par Charles Van Geert ; elle était célèbre pour ses plantes exotiques, en particulier ses collections de conifères. Sur la liste ne figuraient quasiment que des espèces exotiques et des variétés horticoles : par exemple, pins arolles (*Pinus cembra*), sophoras du Japon (*Sophora japonica*), pruniers myrobolan pourpres (*Prunus cerasifera* 'Pissardii') ou féviers d'Amérique (*Gleditsia triacanthos*) pour les pelouses avoisinant les rochers, saules de Babylone (*Salix babylonica*) ou cyprès chauves de Louisiane (*Taxodium distichum*) pour les bords de l'eau, genévriers sables à feuille de tamaris (*Juniperus sabina* « *Tamariscifolia* »), forsythias pleureurs (*Forsythia suspensa*), chalefs à feuilles étroites (*Elaeagnus angustifolia*) ou troènes des haies (*Ligustrum ovalifolium*) pour les poches des rochers ou leurs abords immédiats. Ces arbres et arbustes étaient recherchés avant tout pour leur effet décoratif : port (pyramidal, conique, fastigié, etc.), couleur des fleurs, des feuilles et des fruits, gamme de coloris des feuillages persistants et caducs, parfum... Certaines espèces de la liste pouvaient être trouvées à l'état sauvage dans nos régions, mais uniquement dans des milieux très spécifiques, correspondant peu aux

conditions de sol et de climat du parc de Woluwe : argousiers (dunes), genêts et bruyères (landes).



Les rochers surplombant l'étang long. Un banc situé au sommet de la colline permettait d'admirer les plantations des rochers et les étangs. L'endroit est aujourd'hui recouvert d'une végétation spontanée qui masque la vue. (éd. L. Lagaert, cachet postal 1908)

© coll. Odile De Bruyn



9  et 4  Vue actuelle. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## **Le respect de la «loi de l'habitat naturel des plantes»**

En décembre 1901, Louis Van der Swaelmen écrivit à Julien Beyaert que le ministre de Smet de Naeyer avait exprimé le désir qu'il fût désormais consulté sur l'aménagement des plantations aux abords des nouveaux étangs à Woluwe. Sur base de la liste de Van Acker qui lui avait été transmise, il fit une série d'observations critiques et développa longuement sa propre philosophie des plantations, en rupture avec les pratiques précédentes. Pour garnir les enrochements, le paysagiste considérait que les végétaux rares ou ornementaux n'étaient pas appropriés et que seules les plantes dites rupestres pouvaient convenir, car il importait de tenir compte de l'habitat naturel des plantes. La description, dans un article de *La tribune horticole*, des plantations de la grande cascade du domaine royal de Ciergnon, construite vers 1890 par Chapelle, est assez éloquente : «L'artiste a eu soin de ménager, dans cette masse de pierres, des poches profondes que l'on a rempli de terres et dans lesquelles végètent avec luxuriance des arbustes divers, des buis, des lauriers-cerises, des mahonias, des conifères, des plantes vivaces variées que viennent enlacer des vignes-vierges et des rosiers sarmenteux.» Seul l'effet esthétique était ici recherché ; l'adaptation au milieu n'entraînait absolument pas en ligne de compte. Si le recours aux plantes exotiques, très caractéristique de l'art des jardins sous Napoléon III et sous Léopold II, dont il reflétait les visées impériales et coloniales, n'était pas exclu par Van der Swaelmen, celui-ci révolutionna néanmoins l'art de la plantation des parcs et jardins en s'intéressant à l'action du milieu sur la végétation et en redonnant toute leur place aux indigènes ; il se démarqua nettement des pratiques purement esthétisantes des ingénieurs et des paysagistes de la tradition haussmannienne, qui répondaient aux aspirations d'une riche bourgeoisie nouvelle en quête d'exotisme, de raretés botaniques et d'effets spectaculaires.



4 🍁 Platanes à feuille d'érable situés à proximité des rochers. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## Un écrit de Louis Van der Swaelmen sur les plantations du parc

«Tout d'abord, il y a à observer une règle générale, déduite d'une loi de la nature et que jamais le paysagiste ne peut enfreindre sous peine de tomber dans un non-sens et de créer une œuvre banale, hétéroclite et contre nature. C'est la loi de l'habitat naturel des plantes. La dendrologie et l'enseignement de la botanique apprennent que tout végétal naît et croît spontanément dans le milieu de prédilection où tout est approprié à ses besoins. De là est venue pour le paysagiste cette règle qui l'oblige de mettre les plantes qu'il emploie, autant que faire se peut, dans les mêmes conditions de vie que celles du lieu originaire où ces plantes croissent spontanément. Par le fait des différences d'habitat, les plantes offrent des caractères particuliers qui leur sont propres, selon qu'elles sont originaires de la vallée fertile et abritée, des lieux élevés, arides et stériles, des plaines ensoleillées, des bois ombragés, des rochers escarpés, etc. Si j'entre ici dans tous ces détails, c'est que je voudrais faire observer combien il serait utile de se conformer enfin à cette loi pour ce qui reste à faire [au parc de Woluwe]. Combien il serait intéressant de ne plus planter indifféremment partout les mêmes genres de végétaux dans les bas-fonds, sur les remblais, sur les talus et les enrochements. Toutes les plantations doivent offrir, dans leur ensemble, un caractère dominant, inspiré par le paysage sur lequel l'on opère, et ce caractère doit être en harmonie avec le site naturel d'alentour. Il n'est pas indifférent où l'on plante tel ou tel arbre pour qu'il produise tout son effet. Pour beaucoup, le tremble est un arbre sans attraits, mais, s'il balance sa cime au milieu d'une île, ou au bord d'un étang, l'effet produit sera superbe et ce résultat est obtenu par l'harmonie que la nature a su mettre en ce décor. Cela tient à ce que l'arbre ici est à sa véritable place : l'habitat du tremble étant au bord des eaux. Il en est de même pour la plantation des rochers. Il ne convient pas ici de choisir telles ou telles plantes rares ou ornementales dont la place peut se trouver dans des parterres, dans des bosquets d'arbustes variés, plantés bien en vue au bord d'une avenue ou le long d'une allée de parc, ou bien encore groupés sur la pelouse où ces plantes d'ornement peuvent être appréciées séparément. Pour garnir ces enrochements, il faut des végétaux de toutes dimensions : arbres, arbrisseaux, arbustes, etc. Il faut les choisir parmi la nombreuse catégorie qu'on appelle plantes rupestres. Elles sont herbacées ou ligneuses, rampantes ou grimpantes, poussent à l'entour et contre les massifs rocheux, croissent dans les crevasses, surgissent des fissures, tapissent les pierres, s'accrochent et se suspendent aux escarpements et revêtent tout le rocher d'une végétation sauvage et pittoresque [...]. Pour le bord des eaux, les terrains bas, humides et marécageux conviennent particulièrement les nombreuses séries de saules, de peupliers, d'aulnes, de frênes et quelques autres genres, tous originaires d'Europe, d'Asie ou d'Amérique du Nord [...]. Pour les plantations du terrain des étages supérieurs conviennent avant tout les espèces forestières indigènes et exotiques, en arbres et en plants-taillis comme sous-bois [...]. Ces espèces y sont dans leur cadre, elles poussent vite, donnent de l'ombrage rapidement, exigent peu d'entretien et coûtent le moins cher d'achat.»

## **Des idées trop novatrices ?**

Dès 1902, d'importantes commandes furent faites aux pépinières de Calmpthout, dont des factures conservées aux Archives générales du Royaume donnent le détail. Force est de constater que les recommandations de Van der Swaelmen furent peu suivies : en effet, de nombreuses plantes présentes sur la liste de Van Acker s'y retrouvent ; en revanche, certains végétaux indigènes comme le tremble (*Populus tremula*), dont le paysagiste avait vanté les mérites, n'y figurent pas !

Aujourd'hui, plus aucune plante de la liste d'origine ne couvre les rochers et ses abords. Des platanes à feuille d'érable (*Platanus x hispanica*) assez anciens émergent d'une végétation spontanée qui a envahi les lieux. Dans les pelouses bordant le petit étang situé près de la rue du Bemel se trouvent en revanche un magnifique sophora du Japon et un groupe de pruniers myrobolan pourpres.

À l'époque de la plantation de la partie du parc proche de l'avenue de Tervueren, les conceptions de Van der Swaelmen étaient sans doute trop neuves pour être appréciées à leur juste valeur et trop en contradiction avec celles de Laîné, dont l'influence restait prépondérante. Il faudrait attendre la seconde phase d'aménagement de l'espace vert woluwéen pour que l'architecte-paysagiste belge ait l'occasion de mettre ses idées en pratique.



3  Sophora du Japon. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

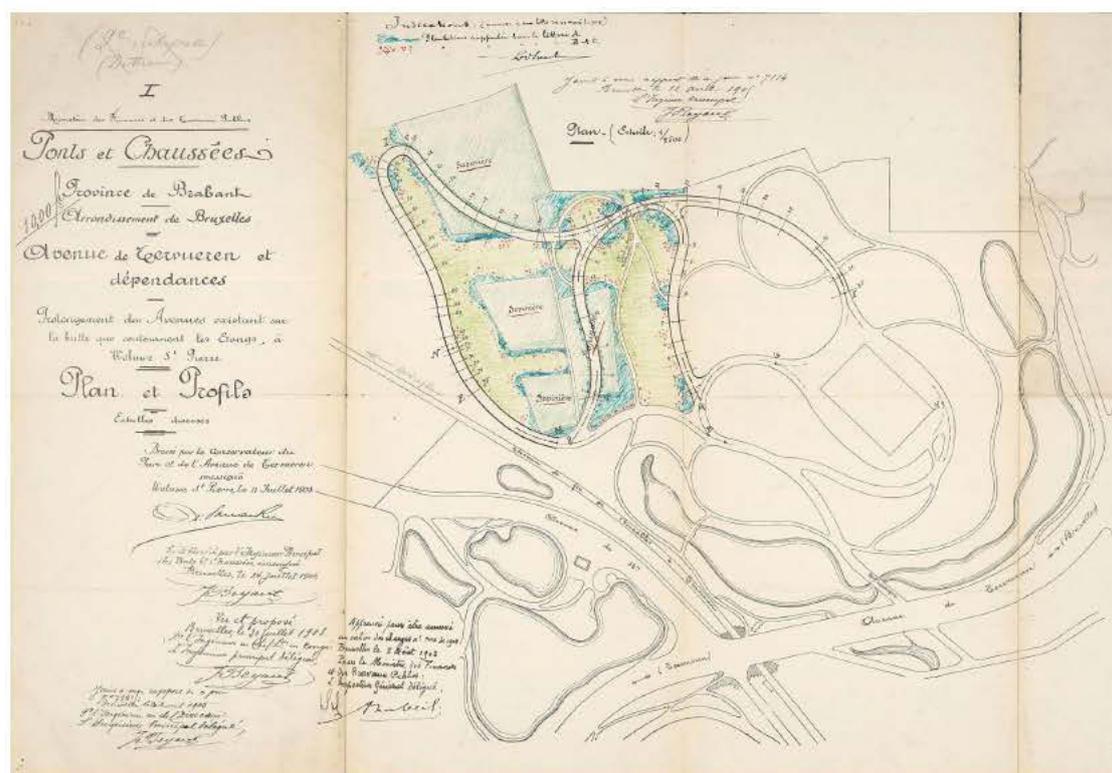
A. de Ville de Goyet © urban.brussels



2  Groupe de pruniers myrobolan pourpres. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## «Un site simple et agreste»



Plan de Van der Swaelmen fournissant des indications relatives aux plantations à effectuer dans les deux vallées entourant les sapinières, 10 avril 1905.

© AGR

Lorsque, à partir de 1904, Van der Swaelmen eut les coudées franches pour le choix des plantations des parties élevées de l'espace vert woluwéen –celles avoisinant les bois de sapins existants–, il voulut établir un contraste marqué entre le haut et le bas, comme il l'explique dans un «plan général d'aménagement des plantations du nouveau parc en construction à Woluwe» soumis à l'ingénieur principal Beyaert : «Comme déjà je l'ai dit plus haut, sommairement, le point culminant et divers sommets secondaires, seuls, devraient être traités en massifs pleins, ainsi que l'espace entre ces hauteurs et les bois de pins, là-bas tout au fond. Toute cette arrière-partie du parc devrait promener le visiteur par chemins et sentiers à l'ombre à travers bois, sauf à laisser çà et là une échappée sur le paysage environnant. Les versants donnant sur l'avenue de Tervueren doivent être garnis de groupes ou de massifs de petite dimension, de composition tantôt dense, tantôt très claire, mais toujours, je le répète, peu étendus, de manière à laisser vue de l'avenue, à quelque point qu'on se place, à laisser, dis-je, pénétrer le regard jusqu'aux sommets et au-delà, à l'horizon, où se découpe deçà delà le décor de tableaux superbes.»

Pour la plantation des deux vallées entourant les bois de sapins, il estimait

qu'il convenait de rester dans le caractère de la nature à cet endroit et de former de cette partie du parc un site planté presque exclusivement d'arbres et d'arbustes toujours verts : «Toute la flore des "Evergreen" si vivement appréciée de l'autre côté de la Manche serait introduite pour la première fois dans notre pays en masses suffisamment étendues pour former un parc toujours vert et cela sur un point du terrain qui se prête merveilleusement à cet objectif.» Sur la liste des résineux dont il préconisait l'achat figuraient, entre autres conifères forestiers indigènes et exotiques, conifères d'ornement et arbustes toujours verts rustiques sous notre climat, des wellingtonias ou séquoias géants de Californie (*Sequoiadendron giganteum*), dont il subsiste un magnifique spécimen aujourd'hui.



5  Séquoia géant. Automne, hiver, printemps, été 2017-18.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

## **L'évolution des usages et de la perception du parc**

Une fois le parc de Woluwe créé, l'inévitable question de l'utilité de ce grand espace vert public se posa, au-delà de sa fonction première d'«embellissement» de la capitale.

## **Des débuts tâtonnants**

Dans les années qui suivirent son aménagement, l'affectation du nouveau parc n'était pas clairement définie. Une idée parmi d'autres était qu'il pouvait servir de lieu d'exposition, tels les deux parcs situés aux extrémités de l'avenue de Tervueren : celui du Cinquantenaire et celui de Tervueren. Ainsi, en 1906, on songea à y établir la future Exposition de Bruxelles 1910, projet qui fut assez vite abandonné, au profit du choix de l'emplacement d'Ixelles-Solbosch et au grand dam des autorités communales de Woluwe-Saint-Pierre, qui y voyaient une magnifique opportunité de développement de leur commune.

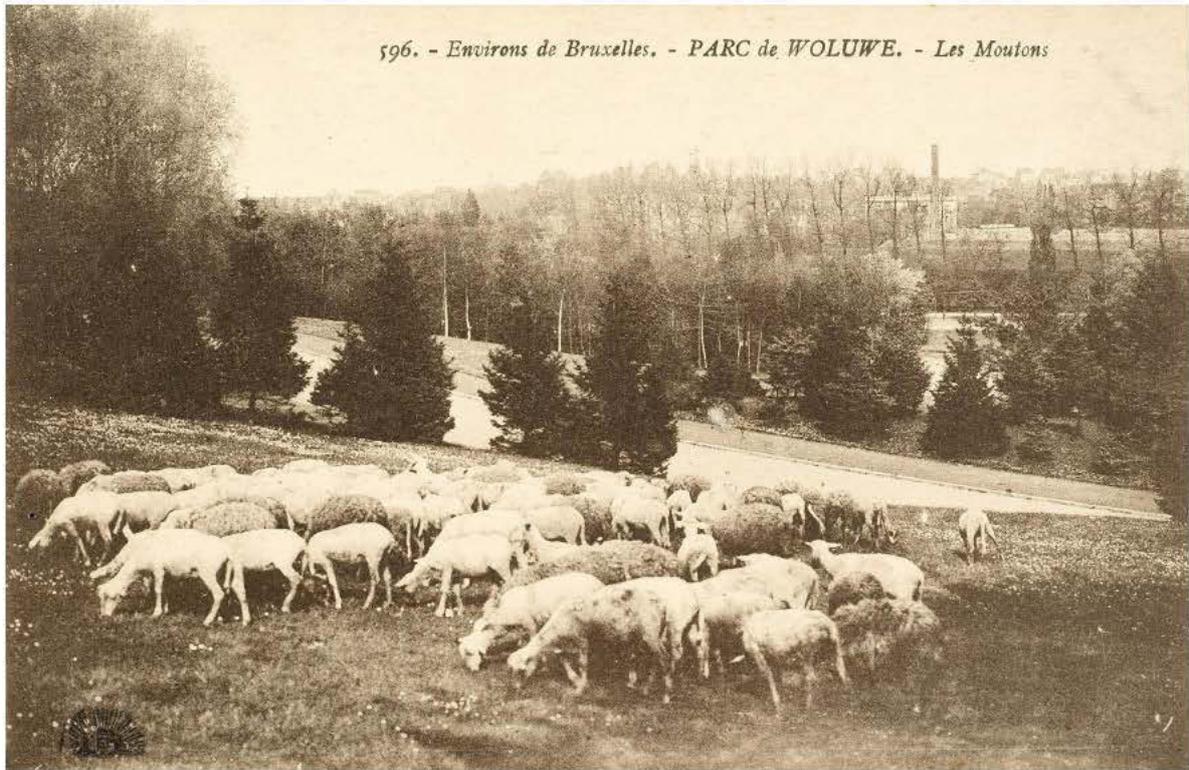
Les hésitations relatives à l'usage du parc firent l'affaire des bergers et des marchands de moutons. Dès 1906 et jusque dans les années 1930, plusieurs d'entre eux reçurent l'autorisation de faire paître leurs troupeaux sur les prairies du plateau du parc.

L'historienne Claire Billen, qui a pu relever l'existence de pratiques similaires au parc de Forest dans les années 1880, a montré dans un article que, lorsqu'un vaste espace gazonné et arboré était aménagé à proximité de localités restées fortement agrestes, les usages ruraux et économiques avaient tendance à conserver momentanément le dessus sur la fonction de loisirs et d'agrément, qui mettait un certain temps à s'imposer, surtout dans les couches ouvrières de la population, encore peu enclines, à l'époque, à se promener dans un parc et à y admirer le paysage.



Moutons et berger dans le parc de Woluwe (cliché F. Walschaerts, Bruxelles, cachet postal 1921).

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



Moutons dans le parc de Woluwe (éd. Henri Georges, Bruxelles).

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



léopoldien était entré dans sa phase de maturité : ses arbres approchaient en effet de leur plein épanouissement. Le public, d'autre part, commençait à le connaître et à s'y rendre de plus en plus nombreux. On y rencontrait surtout des parents avec enfants, originaires pour la plupart des quartiers est de la capitale. Outre un lieu propice à la promenade, les familles venaient également y chercher un espace où les enfants pouvaient gambader en toute sécurité sur les pelouses, considérées comme des «plages de verdure». René Stevens rappelle également que le parc était une annexe de l'avenue de Tervueren et qu'à ce titre, il évoquait le souvenir de Léopold II, bien davantage qu'une statue érigée à sa mémoire. Selon lui, le projet de transfert menaçait le parc de Woluwe non seulement dans son architecture, mais surtout dans son rôle de parc public, un jardin botanique ne s'adressant qu'à quelques spécialistes.

Au même moment, le journal *Le Peuple* attira l'attention de ses lecteurs sur le fait que les terrains entourant le parc (notamment au Vogelzang, dans les années 1920) avaient fait l'objet de spéculations immobilières. Néanmoins, le parc était fréquenté par les populations ouvrières, ce qui en faisait un lieu de mixité sociale. Sa transformation en jardin botanique risquait de sonner le glas de ces pratiques : «Finis pour la jeunesse ouvrière, les ébats sportifs sur le plateau salubre du Parc : on va y aménager des serres sur une distance de plus de 180 m. Finies les parties de plaisir dominicales pour les familles d'ouvriers et d'employés : les pelouses où la maman et le papa s'égayaient avec leurs enfants seront transformées en parterres, qui ne seront pas à leur place.»

Le texte des poteaux indicateurs établis aux entrées du parc en 1905 était libellé comme suit : «Ce parc a été créé pour l'agrément du public et est placé sous sa sauvegarde. Défense de pénétrer dans les massifs et de toucher aux arbres ou aux plantes.» Il n'était donc nullement question d'interdire l'accès aux pelouses, comme certains règlements très restrictifs l'avaient fait à Paris sous le Second Empire, ce qui avait favorisé l'appropriation des nouveaux espaces verts par la bourgeoisie riveraine, au détriment de leur fonction sociale initiale de promenade pour tous.

Walter Robyns répondit aux récriminations qui lui étaient adressées dans un article du *Vingtième siècle*. Le projet de transfert prévoyait que, dans le parc de Woluwe transformé en jardin botanique, toute circulation de véhicules serait interdite. Depuis l'origine, plusieurs avenues étaient en effet macadamisées et ouvertes aux voitures. Cela engendrait quelques crispations : ainsi en 1923, un règlement communal avait dû interdire la circulation des automobiles entre 12 h et 22 h, celles-ci mettant en danger la sécurité des autres usagers du parc, en raison de leur vitesse excessive. Le directeur tenait également à rassurer les visiteurs quant à l'utilisation des pelouses du parc : celles s'étendant le long de l'avenue de Tervueren ne seraient pas comprises

dans le jardin botanique et resteraient, comme auparavant, réservées aux jeux des enfants et aux pique-niques des adultes. Le palais des serres occuperait le plateau auparavant réservé à des clubs privés de football.

Par le projet de déménagement du Jardin botanique, le parc de Woluwe était menacé dans ses usages et dans la perception qu'en avait le public, bien plus que dans sa configuration et sa réalité matérielle : en effet, ce n'est pas l'ajout de quelques bâtiments, serres et plantations de collection qui aurait modifié en profondeur l'aspect extérieur de cet espace vert. Comme le disait très bien René Stevens : « Sans doute, même transformé en jardin botanique, le Parc de Woluwe conserverait une partie de son attrait, mais ce ne serait plus le même public qui le fréquenterait. L'enfant, le petit enfant qui a besoin de se dépenser et de gambader n'y viendrait plus. Ni celui qui veut se reposer au cours d'une promenade sans souci et qui cherche une détente sans réserve. Celui-là fuit précisément tout ce qui est artificiel et un jardin botanique l'est toujours. »

Le combat des défenseurs de la nature fut couronné de succès, puisque le projet fut abandonné et le Jardin botanique finalement transféré petit à petit à Meise. Le terrain du parc de Woluwe, assez sec, ne se prêtait d'ailleurs pas bien aux cultures.



Woluwe-St. Pierre Un étang dans le Parc.  
St Pieters Woluwe Een vijver in het Park.

L'épanouissement de la végétation du parc, années 1930.

© coll. Odile De Bruyn



Un père et son enfant nourrissant les cygnes au parc de Woluwe. Photographie de Jacques Hersleven, 1930.

© KIK-IRPA - Bruxelles



Patinage dans le parc de Woluwe. Photographie de Jacques Hersleven, 1930.

© KIK-IRPA - Bruxelles



Un vallon dans le parc. (éd. Nels/Commission officielle des Sites et des Monuments, Woluwe-Saint-Pierre, années 1930)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



Un vallon dans le parc. 10  Vue actuelle (dans le sens opposé de la carte postale ancienne).

A. de Ville de Goyet © urban.brussels



La fréquentation des pelouses du parc. (éd. Nels, Bruxelles, cachet postal 1912)

coll. Belfius Banque - Académie royale de Belgique © ARB-urban.brussels



La fréquentation des pelouses du parc. Un marchand ambulant de crème glacée se trouvait dans le parc. À l'arrière-plan, de l'autre côté de l'avenue de Tervueren, on reconnaît le chalet Parmentier. (extrait de Gromort, G., *L'art des jardins*, t. II, Paris, 1934, pl. CXXX)

© KBR

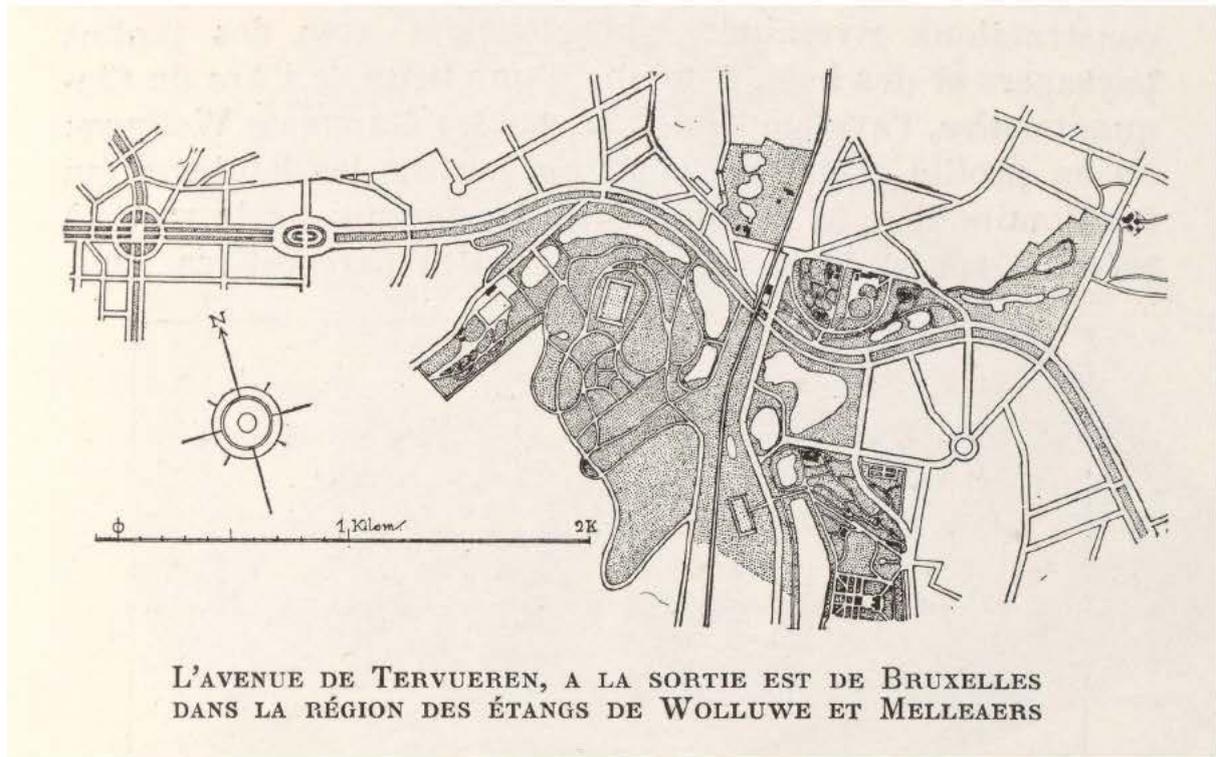
## Les avis des spécialistes

En France, la création de l'avenue de Tervueren et du parc de Woluwe fit l'objet de commentaires très élogieux dans les milieux de l'architecture. Dans son ouvrage *L'art des jardins*, publié à Paris en 1934, l'architecte Georges Gromort considérait la «ceinture de jardins reliés par des avenues imposantes» autour de Bruxelles comme «l'une des initiatives d'urbanisme les plus considérables de notre époque et, disons-le, les plus heureusement réalisées» et l'avenue de Tervueren comme la plus brillante parmi ces réalisations. Quant aux étangs de Woluwe, «on en profita pour aménager en jardins les hauteurs qui les dominent vers le Sud. On est parvenu, de la sorte, à créer, à cet endroit du parcours, des perspectives d'une merveilleuse ampleur –à laquelle peuvent bien rarement prétendre les parcs de style paysager.» En 1952, l'historien Pierre Lavedan fit allusion à l'avenue de Tervueren et au parc de Woluwe dans son *Histoire de l'urbanisme* : «[...] l'avenue de Tervueren, due à Léopold II, soudée à la ville par l'Arc de Triomphe du Cinquantenaire, gagne le parc de Tervueren par un tracé magnifique, tantôt au milieu de plantations et de pelouses, tantôt en bordure d'étang, tantôt sous les grands arbres de la forêt de Soignes.»

En Belgique, en revanche, des critiques furent émises à l'égard du caractère très français et artificiel de la première mouture du parc. En 1907, dans une publication issue des milieux favorables à la défense de la nature proches de l'ancien bourgmestre de Bruxelles Charles Buls, on considérait que, depuis une vingtaine d'années, le caractère pittoresque et naturel des environs de la capitale ne cessait de se dégrader sous l'action, jugée néfaste de ce point de vue, de la civilisation et du progrès : ainsi, «la vallée de la Woluwe, à son débouché d'Auderghem, a été nécessairement barrée par la nouvelle avenue de Tervueren, y compris le remblai du chemin de fer, avec ses enrochements artistiques en simili-chocolat.» En 1931 encore, l'architecte-paysagiste Jules Buysens, inspecteur des Plantations de la Ville de Bruxelles, jugeait le style du parc de Woluwe initial désuet et même décadent : «Cette décadence se manifesta par une façon trop conventionnelle de grouper les plantations, de modeler le sol en vallonnements invariables, en un mot, ce style était tombé dans une routine effroyable où toute conception réellement originale et artistique semblait bannie.»

Cependant, ces jugements négatifs s'atténuèrent avec le temps. Et en 1937, à l'époque où il était question du transfert du Jardin botanique, le même Jules Buysens prendrait la défense du parc, «devenu si populaire [...] et qui, précisément, commence à prendre du caractère, grâce aux années qui ont passé sur l'œuvre de Léopold II et qui ont permis aux plantations qui y sont

établies, de prendre déjà un développement respectable.» Avec les années, les plantations établies par Van der Swaelmen avaient pris un développement considérable et avaient corrigé les aspects un peu convenus du style paysager Second Empire du parc, que Jules Buysens abhorrait, lui qui fut l'une des chevilles ouvrières du mouvement du *Nouveau Jardin Pittoresque*.



Plan de l'avenue de Tervueren dans la région des étangs. (extrait de Gromort, G.,  
*L'art des jardins*, t. II, Paris, 1934, p. 137)

© KBR

## La fonction sportive du parc

En 1903, des travaux de terrassement furent effectués pour l'aménagement de la plateforme située sur la butte que contournent les étangs. Il était prévu, à l'époque, d'y édifier un important bâtiment, devant servir de salle de fêtes ou de casino. Le projet ne fut jamais réalisé et c'est seulement après la Première Guerre mondiale que des clubs privés de football commencèrent à se réunir à cet endroit. Ils ne disposaient alors pas encore de véritables infrastructures (un terrain seulement). Après la Seconde Guerre mondiale, le directeur du personnel du Ministère des Travaux publics, Léon Servais, eut l'idée d'établir, sur le plateau du parc, un centre sportif et familial, qui serait réservé en priorité aux fonctionnaires des Travaux publics, mais également accessible, par extension, à tous les agents de l'État. Dans un premier temps, une roulotte fut placée sur les lieux, afin de servir de vestiaire au club de football. Vers 1948, un chalet en bois servant de club-house et deux terrains de tennis furent construits. Sous l'impulsion de Jean Legros, membre du centre et entraîneur athlétique de l'équipe féminine nationale de hockey, fut créée en 1953 une équipe Dames de hockey sur gazon. Peu de temps après, s'ajoutèrent à celle-ci une équipe masculine, une équipe Cadets et une équipe Scolaires. En 1964, le *Park Hockey Club Woluwe* remporta la Coupe de Belgique. Un nouveau club-house fut érigé d'après les plans d'un architecte du Ministère des Travaux publics, Henri Gilles, et inauguré en 1966. Vu sa réputation grandissante, le club de hockey attira de plus en plus de monde et dut déménager en 1981. Aujourd'hui, le centre sportif est exploité par la commune de Woluwe-Saint-Pierre : désormais ouvert à tout public, il compte neuf terrains de tennis, un terrain de football, un terrain de hockey et une aire de jeux pour les petits enfants.



L'équipe Dames de hockey avec, à l'arrière-plan, le chalet en bois servant de club-house.

coll. M. Legros

## **La conservation du parc : enjeux anciens et actuels**

L'arrêté royal de classement comme site du parc de Woluwe, espace vert qui se trouve pour sa majeure partie sur le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, mais également sur celui d'Auderghem, date du 8 novembre 1972. Les éléments artificiels du parc, liés à son aménagement paysager de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, telles les nombreuses rocailles, ont justifié la procédure, autant que ses composantes naturelles ou semi-naturelles, qui en font, tout au moins en partie, un véritable parc forestier, situé dans un secteur très vert de la capitale, la vallée de la Woluwe, à proximité de la forêt de Soignes. Aujourd'hui, l'espace vert woluwéen est englobé dans le site – zone spéciale de conservation (ZSC) – Natura 2000 intitulé « la forêt de Soignes avec ses lisières, les domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe ». Le réseau européen Natura 2000 a pour objectif, à l'heure où l'urbanisation croissante et les changements climatiques mettent en danger les habitats naturels, de maintenir la diversité de ceux-ci et de protéger la faune et la flore sauvages. La conciliation des objectifs de conservation du classement comme site avec ceux de la désignation en tant que ZSC Natura 2000 est une question délicate, à laquelle tentent de répondre les politiques actuelles de gestion du parc.

## **Le rôle pionnier de la CRMS dans la préservation du parc**

Dès 1970, la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) entama des démarches en vue du classement du parc de Woluwe. Cet organe estimait que les espaces verts de l'agglomération bruxelloise constituaient l'un de ses atouts majeurs et constatait que ceux-ci étaient de plus en plus menacés par l'établissement ou l'élargissement de voiries, le creusement de tunnels et autres travaux. Les exemples malheureux de la mutilation du Jardin botanique, coupé en deux par une large avenue, de la réduction des bas-fonds du parc de Bruxelles au profit de l'élargissement de la place des Palais et de la construction de la tour ITT dans la proximité immédiate des jardins de l'abbaye de la Cambre restaient dans les mémoires. La Commission proposa alors le classement comme site de dix parcs bruxellois, parmi lesquels le parc de Woluwe. L'objectif poursuivi n'était pas de figer définitivement l'état, mais de subordonner toute modification, et en particulier toute réduction, de ces espaces verts à l'avis préalable de l'organe. Afin de motiver le classement du parc de Woluwe, des rapports d'experts furent rédigés, qui concernaient tant ses aspects historiques que ses qualités artistiques et paysagères, la valeur de ses plantations, l'intérêt architectural de ses tracés et bâtiments et ses caractéristiques urbanistiques.

## Le plan de gestion actuel du parc



Plan de gestion du parc de Woluwe.

© Bruxelles Environnement

Bruxelles Environnement, le gestionnaire du parc, a fait réaliser, tout récemment, une série d'études et d'expertises destinées à l'établissement d'un plan de gestion : étude historique et paysagère (Odile De Bruyn, Benoit Fondu [Fondu Landscape Architects] et Driekwart Groen), étude phytosanitaire (Eurosense), étude des massifs boisés (Olivier Baudry)... Ce plan de gestion entend allier les exigences de conservation du patrimoine telles que prévues par le classement de 1972 et les directives de préservation de la nature et de développement de la biodiversité inhérentes à l'insertion du site en zone Natura 2000. Ainsi, à la tonte traditionnelle des pelouses assurant le maintien d'espaces ouverts, de vues dégagées, de lignes de dessin nettes et d'effets d'ensemble paysagers, s'est ajoutée, ces dernières années, le fauchage, essentiellement aux abords des étangs et en lisières de massifs (espaces de transition entre les massifs d'arbres et les pelouses) : cette pratique favorable à la création de zones d'habitat pour la faune et la flore est, en effet, plus respectueuse de l'environnement. Une gradation dans les effets visuels et dans la richesse écologique, liée au nombre de fauches annuelles (de une à trois), est savamment orchestrée, depuis le massif jusqu'à la pelouse tondue. Concernant les massifs forestiers du parc, la gestion actuelle s'adapte

progressivement aux objectifs Natura 2000. Si les volumes, les formes et les couleurs du paysage créé à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle sont préservés dans toute la mesure du possible, de même que les arbres remarquables à vocation ornementale, qu'ils soient exotiques ou indigènes, à l'intérieur ou en lisière d'un massif, néanmoins, des éclaircies de grande ampleur s'imposent aujourd'hui : aux raisons évidentes de sécurité des usagers, dont l'évaluation fait l'objet d'études phytosanitaires et d'un suivi régulier sur le terrain, se superposent des motifs plus écologiques, une densité trop forte (trop d'ombre) constituant un obstacle au processus de régénération naturelle et au développement d'une végétation de sous-bois.

Les effets positifs de la nouvelle gestion sont déjà perceptibles sur le plan de la biodiversité : en effet, à l'inverse du triste constat qui peut être dressé en de nombreux endroits, le nombre d'espèces animales, notamment du point de vue de l'avifaune, s'est considérablement accru ces dernières années au parc de Woluwe, en raison de la grande diversité des biotopes qu'on y trouve (milieux humides, nombreux arbres feuillus âgés, etc.). Parfois, les nécessités de conservation du patrimoine artistique et paysager peuvent causer la disparition – au moins temporaire – de certaines espèces : pour ne prendre qu'un exemple, le nettoyage et la restauration, indispensables à leur survie, des très belles rocailles du parc de Woluwe pourraient être nuisibles à l'épanouissement de certaines plantes relativement rares s'y développant (bryophytes...). Face à cette situation complexe, pour laquelle aucun consensus clair et définitif sur la procédure à suivre n'existe à ce jour, mais où chaque intervention devra se décider au cas par cas, une solution de compromis – éviter de toucher aux parties végétalisées de la rocaille – pourrait être adoptée. Le souci du patrimoine historique, d'une part, et la préservation du patrimoine biologique, d'autre part, sont d'ailleurs rarement totalement inconciliables et peuvent même se renforcer mutuellement. Ainsi, en préservant l'intégrité du territoire du parc de l'appétit des promoteurs immobiliers, le classement patrimonial de 1972 a contribué, bien avant qu'il soit question de biodiversité, au maintien de certaines espèces animales ayant besoin d'un minimum d'espace pour survivre. D'autre part, face à la réalité du vieillissement de nombreux arbres, il semble préférable, pour le maintien des lignes paysagères de l'espace vert et la jouissance esthétique des usagers, d'encourager la régénération naturelle des massifs, qui vise à la pérennisation de ceux-ci par des modifications en douceur, affectant peu leur aspect extérieur, plutôt qu'une «restauration» pure et dure (précédée d'une coupe à blanc) des plantations d'origine, dont les chances de réussite seraient minimales, les conditions de sol s'étant considérablement modifiées (dans le sens d'un appauvrissement) depuis l'époque de la création du parc. Enfin, il ne faut pas oublier que, pendant longtemps, le parc de Woluwe, créé dans une zone très rurale, fut un lieu de pâturage et conserva un aspect champêtre,

malgré les tracés aux lignes nettes dont il fit l'objet dans sa partie basse : la réduction actuelle des zones de tonte, si elle peut perturber une certaine vision esthétisante des lieux et contrevenir à l'esprit très français et rationnel du parc initial, n'est peut-être pas aussi éloignée d'une attitude respectueuse de l'authenticité historique qu'elle y paraît à première vue. Tout ceci illustre la grande difficulté de gérer correctement un parc historique, qui est un «monument vivant», pour reprendre les mots de la Charte de Florence.



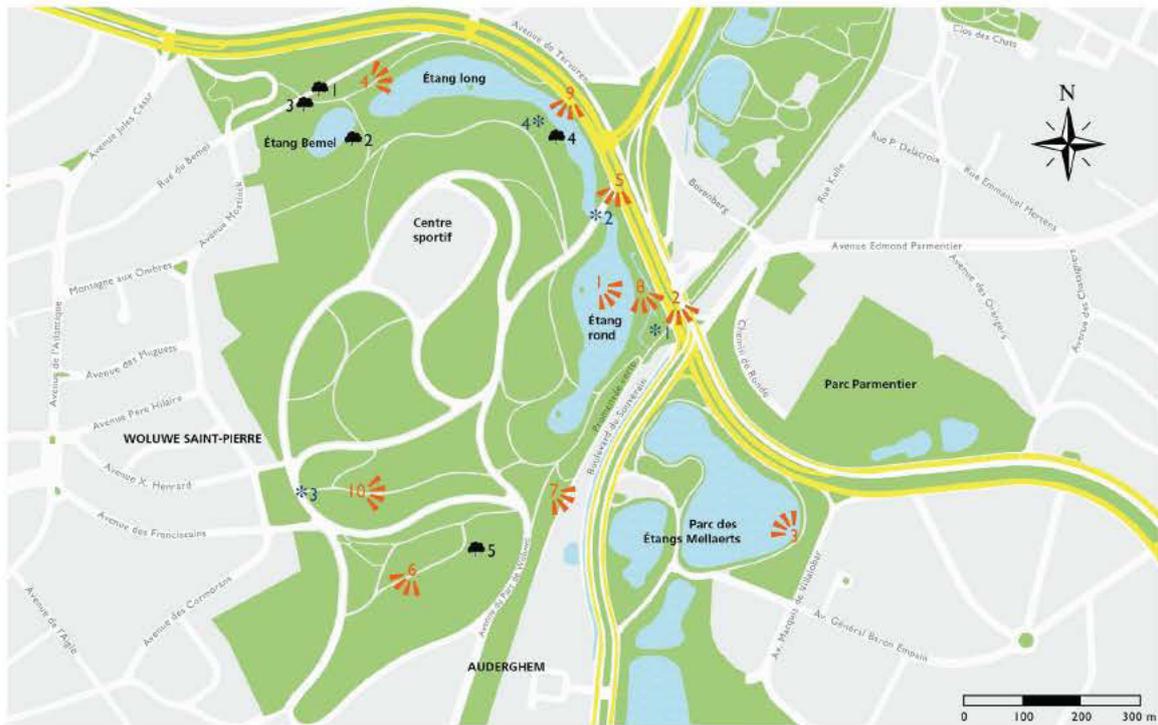
Plan des coupes actuelles du parc. Exploitation basée sur le principe de rotation établi à tous les six ans. L'ensemble du parc est donc divisé en six coupes.

© Bruxelles Environnement



## La tonte et le fauchage.

É. Stoller © urban.brussels



### Points de vue

- 1 Vue vers la passerelle ayant remplacé le pont du chemin de fer
- 2 Vue vers le parc des étangs Mellaerts
- 3 Vue sur les étangs Mellaerts
- 4 Vue sur le square de Bemel et l'étang long
- 5 Vue sur le pont rustique de l'étang long
- 6 Vue sur un vallon du parc
- 7 Vue sur les étangs Mellaerts depuis le chemin de fer
- 8 Vue sur la passerelle et la cascade
- 9 Vue sur les enrochements de l'étang long
- 10 Vue sur un vallon du parc

### Rocailles

- 1 Cascade
- 2 Pont rustique (étang long)
- 3 Pont rustique (ravin)
- 4 Enrochements de l'étang long

### Arbres remarquables

- 1 Thuya du Pacifique
- 2 Pruniers myrobolan pourpres
- 3 Sophora du Japon
- 4 Platanes à feuilles d'érable
- 5 Séquoia géant

## Orientation Bibliographique 58

### Dépôts d'archives

Archives communales de Woluwe-Saint-Pierre, Registre aux délibérations du conseil communal.

Archives du CPAS de la Ville de Bruxelles, Fonds Conseil des hospices et secours, Propriétés, Cessions et Fonds Hôpital Saint-Jean.

Archives familiales Willems de Laddersous et d'Huart.

Archives générales du Royaume, Fonds Administration des Ponts et Chaussées, Direction générale des Routes.

Archives du Jardin botanique Meise.

Archives du Palais royal.

### Bibliographie

*Aspects de la nature et de la cité*, Éditions de Durendal, Bruxelles, 1907.

BILLEN, C., «Du projet urbanistique idéal aux réalités de terrain. Le cas exemplaire du parc de Saint-Gilles-Forest dans l'agglomération bruxelloise», in JAUMAIN, S., LINTEAU, P.-A. (dir.), *Vivre en ville. Bruxelles et Montréal aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 2006, p.203-216 (Études canadiennes, 9).

*Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 18<sup>e</sup> année, n° 2, 2<sup>e</sup> trimestre 1937, p.632-634.

BUYSSSENS, J., «Évolution de l'art des jardins depuis un siècle», in *Le Nouveau Jardin Pittoresque*, automne 1931, p.122-124.

BUYSSSENS, J., «Transfert du Jardin Botanique de Bruxelles», in *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 18<sup>e</sup> année, n°2, 2<sup>e</sup> trimestre 1937, p.635-637.

« Dans le Parc royal de Ciergnon », in *La Tribune horticole*, n°46, 11 mai 1907.

DE BRUYN, O., « Léopold II de Belgique "roi jardinier" ou "vandal destructeur" ? Les réactions aux conséquences sociales et environnementales de l'"haussmannisation" de Bruxelles menée à l'initiative du souverain », in FOURNIER, P., MASSARD-GUILBAUD, G. (dir.), *Aménagement et environnement. Perspectives historiques*, Rennes, 2016, p.247-259.

DIAGRE-VANDERPELEN, D., *Le Jardin botanique de Bruxelles 1826-1912. Reflet de la Belgique, enfant de l'Afrique*, Bruxelles, 2012.

GROMORT, G., *L'art des jardins*, Paris, 1934.

GUILLAUME, A., MEGANCK, M., *Atlas du sous-sol archéologique de la région de Bruxelles*, 14, Woluwe-Saint-Pierre, Bruxelles, 2004.

LACROIX, G. (dir.), *Woluwe-Saint-Pierre. Histoire et terroir*, Bruxelles,

2012.

LAVEDAN, P., *Histoire de l'urbanisme*, t. III, *Époque contemporaine*, Paris, 1952.

LOMBAERDE, P., en collaboration avec GOBYN, R., *Léopold II roi-bâtitseur*, Gand, 1995.

LOMBAERS, F., PIRLET, G., *Les rocailles*, Bruxelles, 2004 (Collection « L'art dans la rue ». Carnet d'entretien édité par la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale).

MAUMENÉ, A., «Léopold II amateur de jardins et de fleurs», in *La tribune horticole*, n°94, 12 mars 1910, p.161.

*Mémoires du baron Haussmann. Grands travaux de Paris*, Paris, 1979.

RANIERI, L., *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, 1973.

SINCLAIR, J., «Looking for Monsieur Lainé», in *Historic Gardens Review*, n° 29, octobre 2013, p.11-15.

de Sola-Morales, I., «Le jardin Beaux-Arts», in Mosser, M., Teyssot, G. (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, 1991, p.395-404.

STEVENS, R., «Où placer le Nouveau Jardin Botanique ?», in *Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, 18<sup>e</sup> année, n°2, 2<sup>e</sup> trimestre 1937, p.638-639 .

TEMMERMAN, C., d'HUART, T., 1897-1997. *Les 100 ans de l'avenue de Tervueren*, Woluwe-Saint-Pierre, 1997.

TEXIER-RIDEAU, G., «Le square haussmannien», in TEXIER, S. (dir.), *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2001, p.67-75.

### **Site internet**

Inventaire du Patrimoine naturel de la Région de Bruxelles-Capitale :

<http://arbres-inventaire.irisnet.be>.

## **Colophon**

### *Rédaction et recherches iconographiques*

Odile De Bruyn

### *Comité de d'accompagnement*

Paula Dumont, Catherine Leclercq, Murielle Leseqque, Griet Meyfroots -  
Direction du Patrimoine culturel

### *Coordination*

Murielle Leseqque et Griet Meyfroots, Direction du Patrimoine culturel

### *Relecture*

Anne Marsalaix

Brigitte Vander Brugghen - Direction du Patrimoine culturel

### *Remerciements*

Erik De Schrijver (Bruxelles Environnement), Denis Diagre-Vanderpelen  
(Botanic Garden Meise),

Benoit Fondu (Fondu Landscape Architects), Marc Legros, Jill Sinclair

Bruno Campanella, Julie Coppens, A. de Ville de Goyet, É. Stoller –

Direction Patrimoine culturel

### *Crédits photographiques (abréviations)*

ACPASB Archives du CPAS de Bruxelles

AGR Archives générales du Royaume

ARB Académie royale de Belgique

AVB Archives de la Ville de Bruxelles

APR Archives du Palais Royal

KBR Bibliothèque Royale de Belgique

KIK-IRPA Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du  
Patrimoine artistique

### *Conception graphique / Numérisation*

La Page

© Éditeur responsable : Bety Waknine, Directrice générale, urban.brussels  
(Service public régional - Bruxelles Urbanisme et Patrimoine), Mont des Arts,  
10-13, 1000 Bruxelles

Dépôt légal : D/2019/6860/009 - 978-2-87584-177-3

Photo de couverture : Vue sur l'étang long (E. Stoller © urban.brussels)